

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.



Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité dans le service, téléphonez à MAIN 7697

VOL. XXII — No 87

Partiellement beau et chaud.

MONTREAL, MERCREDI, 16 JUILLET 1924

Maximum, 74; Minimum, 56.

PRIX : TROIS SOUS

LA SESSION FEDERALE

LE BILL DU PONT DE MONTREAL EST ADOPTE EN DEUXIEME LECTURE A LA CHAMBRE DES COMMUNES HIER

Il sera définitivement sanctionné aujourd'hui. — M. Meighen reconnaît que ce pont est absolument nécessaire pour la métropole.

POURQUOI LA COMMISSION DU HAVRE ?

Le port de Montréal est appelé à se développer sur la rive sud et la commission doit exercer de la sorte un certain contrôle sur ce côté du fleuve.

(De notre correspondant) Ottawa, 15. — En dépit de l'opposition des conservateurs, le projet de loi autorisant la commission du port de Montréal à construire un pont reliant l'île de Montréal à la rive sud, a été adopté en comité par la Chambre à la séance d'hier, et le bill sera définitivement adopté aujourd'hui.

M. Joseph Archambault prend aussitôt à partie le chef de proposition et cite des extraits de ses discours de 1921 pour le mettre en contradiction avec lui-même.

M. Hanson, conservateur des provinces maritimes, se fait le principal adversaire du projet en disant que c'est une extravagance.

M. Marler, député de St-Laurent-St-Georges, défend le projet. Il dit que le pont projeté est absolument nécessaire au progrès de Montréal.

Le port de Montréal, dit-il, a charge d'un trafic énorme et pour répondre aux besoins futurs, il a besoin du côté sud. Le pont devient donc une nécessité pour la commission elle-même.

M. Lapointe dit que l'ancienne commission a elle-même envoyé sa démission sans qu'on lui demande. Ce changement, ajoute M. Marler, ne se fait pas parce que les anciens commissaires ne sont pas compétents.

M. Fernand Rinfret, député de St-Jacques, s'attaque à M. Meighen et lui reproche de manquer de sincérité sur cette question.

L'hon. Dr Manion, conservateur, saisit l'occasion pour préciser l'attitude des conservateurs sur la question et pour dissiper toute équivoque.

L'hon. Dr Manion, conservateur, saisit l'occasion pour préciser l'attitude des conservateurs sur la question et pour dissiper toute équivoque.

L'hon. Hugh Guthrie, un autre conservateur, insiste sur le motif de l'opposition au sujet de son attitude sur la question. Il répète que les conservateurs ne s'opposent qu'au mode que le gouvernement a adopté.

Ces dernières remarques terminent le débat et la résolution est adoptée. La Chambre en disposant de cette importante question a fait un nouveau pas vers la prorogation qui ne saurait maintenant tarder.

On a étudié ensuite la résolution au sujet du viaduc de Toronto, question qui attend une solution depuis 1909. La résolution est adoptée presque sans discussion et l'on passe aussitôt au projet de la redistribution électorale.

LE PORT DE MONTREAL

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15. — Une résolution autorisant les commissaires du havre de Montréal à construire et à entretenir pour la circulation générale un pont de Montréal à la rive sud du Saint-Laurent, a été présentée aujourd'hui à la Chambre des communes par l'hon. P. J. A. Cadix, ministre de la marine et des pêcheries. La cité de Montréal est autorisée à négocier des emprunts pour l'exécution des travaux.

CINQ MINISTRES AU BANQUET LAPIERRE

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 15. — Cinq ministres provinciaux prendront part au banquet qui sera offert jeudi soir à l'hon. Laurier Lapière à Tethford-Mines, par les électeurs du comté de Frontenac, à l'occasion de son entrée dans le cabinet.

Le premier ministre Tascheau, l'hon. A. Galipault, l'hon. J. E. Perrault et l'hon. Athanase David partiront immédiatement après la réunion du cabinet de jeudi, pour Tethford-Mines. Plusieurs députés seront présents et l'on s'attend que d'importantes déclarations y soient faites.

Dr MacDougal, un ami du gouvernement, candidat probable dans la division Saint-Antoine, de Montréal, l'intermédiaire entre le gouvernement et certains entrepreneurs de Montréal.

M. Herbert Marler, député libéral de St-Laurent-St-Georges, affirme qu'il n'y a aucun subterfuge dans le projet. On veut que la commission du havre construise et contrôle le pont.

Le seul endroit où le havre de Montréal puisse s'agrandir est la rive sud et par conséquent la commission devrait contrôler les communications avec cette rive. Quant aux contributions de la ville de Montréal et du gouvernement de Québec, la commission du havre ne pourra conclure d'arrangement à cet égard qu'après qu'elle aura obtenu la permission de construire le pont.

La commission actuelle a fait d'excellent travail. Le Dr MacDougal est un homme d'une intégrité au-dessus de tout doute. Il est étonné des déclarations de M. Hanson.

M. Hanson répond que toutes les commissions de havre sont désignées pour fins politiques. Il est évident que le ministre ne connaît rien de ce qu'il propose.

En réponse à une question de M. H. C. Hocken, député conservateur de Toronto-Ouest, le ministre de la Marine déclare que le pont que toutes les précautions seront prises pour que le pont ne contrecarre pas les projets de développement du Saint-Laurent.

L'hon. Edmund Bristol, député conservateur de Toronto-Centre, croit qu'il est de l'intérêt public que les travaux soient exécutés. C'est la mission du havre qui peut le mieux le faire. La résolution devrait être immédiatement adoptée.

Le débat n'était pas fini lorsque la séance fut ajournée pour le déjeuner. Lorsque la séance fut reprise à 3 heures, la Chambre se remit à étudier la question du pont de Montréal.

M. Fernand Rinfret, député libéral de la division St-Jacques, s'éleva contre la lenteur apportée à l'adoption des projets de loi à la Chambre. L'opposition conservatrice devrait se prononcer énergiquement. Le chef de l'opposition n'est pas franc.

M. Meighen: «Je suis en faveur du bill, je l'ai toujours été.» M. Rinfret dit qu'il craint que les conservateurs cherchent à créer une fausse atmosphère de critique afin de pouvoir dire plus tard qu'ils n'étaient pas entièrement en faveur du projet. Ils n'ont pas s'y opposer ouvertement. M. Meighen a dit qu'il valait mieux que ce fut le gouvernement plutôt que la commission du havre qui contrôlerait le pont.

M. Meighen se lève de nouveau. Il veut que le gouvernement prenne la responsabilité de la construction de concert avec les municipalités affectées.

M. Rinfret déclare que si l'opposition est en faveur de la construction du pont, c'est une petite affaire que de savoir qui doit être responsable de la construction. La commission du havre de Montréal est désignée par le gouvernement et le gouvernement n'éludera pas ses responsabilités. Il est surpris de voir qu'on s'oppose à la résolution.

Le chef progressiste, M. Robert Forke, dit que la garantie sera le pont lui-même. Des droits seront exigés qui suffiront à payer les taux d'intérêt. A la condition que l'état financier du pont soit présenté au parlement chaque année, il est prêt à appuyer le projet.

Le Dr Manion accuse les libéraux de vouloir faire du capital politique avec l'attitude des conservateurs. L'opposition ne combat pas la construction du pont. Elle tient à obtenir toutes les informations désirables.

M. Clark demande si la résolution concernant le pont de Vancouver sera adoptée.

M. Cardin répond que la question du pont de Vancouver est à l'étude mais que le parlement ne pourra en être saisi à la présente session.

M. G. G. Coote, député progressiste de MacLeod, demande quels seront les revenus du pont.

M. Cardin lui répond que les plans n'étant pas encore terminés il est impossible d'avoir d'information précise.

M. Guthrie dit qu'il n'est pas opposé à la construction du pont mais qu'il est opposé à la méthode que le gouvernement se propose d'employer.

LE VIADUC DE TORONTO ADOPTE AUX COMMUNES

Le bill subira sa deuxième lecture aujourd'hui. — Deux mesures

\$7,000,000 D'OBLIGATIONS

MM. Power et Cannon prennent les conservateurs à partie

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15. — Une résolution pourvoyant à la construction du viaduc de Toronto a été proposée à la Chambre des Communes, aujourd'hui par l'hon. George P. Graham, ministre des chemins de fer, qui fit l'historique du projet et proposa en amendement que la résolution n'entre en vigueur que sur proclamation.

Le projet de loi est basé sur les recommandations de l'ingénieur en chef du département des chemins de fer. Le Canadien National demande à émettre pour \$7,000,000 d'obligations d'une compagnie de terminus dans laquelle il aura avec le Pacifique Canadien des parts égales. Ces obligations seront garanties par le gouvernement.

En fait la responsabilité est de \$10,000,000 en outre du coût de la gare, mais il revient \$3,000,000 au Canadien National par suite du rajustement des propriétés.

Le major G. G. Power, député libéral de Québec, protesta sur un ton humoristique contre la présentation à une date aussi tardive d'un projet de loi comportant d'aussi grandes dépenses et venant à l'improviste.

M. Hocken, député conservateur de Toronto-Ouest, interrompit en disant qu'il n'avait jamais entendu autant de faussetés en si peu de mots.

«Lisez-vous l'Orange Sentinel ?» lui demanda M. Power. Le projet pourrait être remis à l'an prochain afin que les députés soient mieux informés.

M. Lucien Cannon, député libéral de Dorchester, en apprenant que la Compagnie du terminus devait exécuter les travaux protesta contre l'attitude du parti conservateur vis-à-vis la résolution concernant le pont de Montréal.

C'est extraordinaire, dit-il, que les conservateurs protestent contre la construction du pont par la commission du havre de Montréal tandis qu'ils laissent la commission du havre de Toronto s'intéresser à la construction du viaduc.

Lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent dans l'Ouest, l'opposition officielle étudie tous les crédits au microscope. Lorsqu'on demande de l'argent pour Québec, le député de York-Sunbury, M. R. B. Hanson, se passionne tellement que l'on peut entendre sa voix dans les corridors. Mais lorsqu'il s'agit de Toronto ou d'Ontario, très bien.

La résolution fut adoptée et le bill subit sa première lecture mais lorsque la motion pour la deuxième lecture fut lue, M. Cannon s'y opposa pour la raison que le bill n'avait pas été distribué. La deuxième lecture fut remise à demain.

KALGAN DETRUITE PAR UN CATACLYSME

On craint que l'inondation soit pire qu'en 1917 en Chine

(Cable de la Presse Associée) Pékin, 15. — Kalgan, province de Chihli, le plus grand centre commercial au nord de Pékin, a été partiellement détruit par une inondation du fleuve Hangko. Les dégâts sont officiellement chiffrés à \$1,000,000.

UN CATACLYSME Washington, 15. — Les dépêches reçues à la secrétairerie d'Etat, aujourd'hui, mandent que l'inondation du fleuve Hangko a fait pour \$1,000,000 de dégâts aux propriétés des étrangers à Kalgan. Presque toute la rive sud de la ville a été détruite.

Les pertes de vie ne sont pas nombreuses mais un grand nombre de fer et des centaines de maisons ont été démolies.

Les dépêches de Pékin disent que l'on craint que les dignes protégeant la ville de Tien Tsin ne puissent contenir le torrent qui se précipite sur la ville et que l'inondation soit pire que celle de 1917.

ARRESTATION DE H. GIRARD

A la suite de la mort de Mlle Irène St-Germain à Richmond

(Dépêche de la Presse Canadienne) Sherbrooke, 15. — Sur les instructions du procureur général, Herman Girard, de Richmond, le jeune homme qui fit fuir Irène St-Germain, 20 ans, une promenade en automobile au cours de laquelle cette dernière mourut subitement, a été mis en état d'arrestation aujourd'hui, sous une accusation d'enlèvement et conduit à Sherbrooke.

On se rappelle que Girard invita la jeune fille à faire une promenade en auto le 3 juillet et que dans la soirée il ramenait son cadavre. Une enquête eut lieu et verdict fut rendu que Mlle St-Germain avait succombé à une syncope causée par un choc nerveux.

Les citoyens de Richmond s'émurent et toutes espèces de bruits coururent au sujet de l'état du cadavre. Girard comparait probablement devant le juge Lemay demain.

L'AMNISTIE N'EST PAS L'APOLOGIE DU CRIME, DIT HERRIOT

La France pense toujours que le pardon complète la justice

REPOSE A UN VOEU

La mission française et M. Young sont arrivés à Londres hier

(Dépêche radiotélégraphique spéciale au "Canada") Paris, 15. — Au cours de la discussion du projet d'amnistie qui s'est terminée cette nuit par l'adoption de ce projet par un vote de trois cent vingt-cinq voix contre cent quatre-vingt-cinq, M. Herriot a déclaré: «Personne, à aucun moment, n'a voulu faire l'apologie des crimes et des délits, mais la France qui pense toujours que le pardon complète la justice, a voulu jeter un voile sur les fautes.»

Le président du conseil ajouta: «Ce voile ne justifie pas les fautes, mais le geste d'amnistie fut demandé par les combattants et le gouvernement répond à leur voeu.»

LE DELEGATION FRANCAISE Paris, 15. — La délégation française, comprenant MM. Herriot, Clemenceau, Nollet et Perretti, est arrivée à Londres, ce soir; les quatre délégués du gouvernement français sont accompagnés d'une vingtaine d'experts et de secrétaires.

M. Owen D. Young est arrivé à Londres; il sera le conseiller officieux de MM. Kellogg et Logan, délégués américains à la conférence interalliée.

EN ALLEMAGNE Paris, 15. — D'Allemagne, les journaux annoncent que le comité d'organisation de la nouvelle banque à émissions, a terminé les négociations relatives au projet de loi et aux statuts. Ces projets furent remis à la commission des réparations.

Le Reichstag serait convoqué pour le 29 juillet.

LES AVIATEURS AMERICAINS Paris, 15. — Les aviateurs américains ont déposé, ce matin, une gerbe de fleurs sur la tombe du héros inconnu. Après avoir fleuri la tombe du soldat inconnu, les aviateurs américains furent reçus à l'hôtel de ville et par le président de la République.

Le lieutenant aviateur Wade a déclaré: «Quand je fus arrivé au-dessus de Verdun, j'ai pensé: "Je suis chez moi."»

CONVENTION HONGRO-SERBE Budapest, 15. — La convention avec la Serbie, réglant la mise en culture dans la région de la frontière, a été signée.

EXPORTATION AUTORISEE Berlin, 15. — Von Konitz, a autorisé sous réserve, l'exportation limitée des céréales et de la farine. Il déclara à l'agence Wolff que les droits des producteurs sont indispensables, mais qu'il est nécessaire que les intermédiaires baissent les prix. Il désire résoudre le conflit.

L'association de la presse étrangère présente ses revendications à Stresemann, ministre des affaires étrangères, qui promit de les examiner à l'assemblée générale. L'association enrégistra sa démarche, elle nomma un nouveau bureau dont la composition est notamment d'un Anglais comme président, et de M. Blun, Français, vice-président.

JOLIETTE SERA RELIEE A PARENT

Compagnie qui devra s'exécuter ou perdre sa charte. — Dépôt de \$37,000

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15. — Un bill autorisant le chemin de fer Joliette et North-ern à construire une voie de Joliette à la voie du Transcontinental à Parent a été adopté en comité des chemins de fer, ce matin, mais il n'entra en vigueur que lorsqu'il aura été promulgué par le gouvernement en conseil.

Le bill a été amendé de manière à permettre à la compagnie Montreal, Joliette et Transcontinental d'esayer de nouveau de construire une ligne de Joliette à Parent, pour laquelle il a obtenu une charte qui expirait le 12 juin.

En vertu de cet amendement, la compagnie fera un dépôt de \$37,500 pour construction de la voie. Si les travaux ne sont pas exécutés en des dates fixées à la satisfaction du ministre des chemins de fer, la charte de la nouvelle compagnie entrera en vigueur.

La convention anglo-canadienne

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15. — Le Sénat a consacré toute sa séance ce soir à étudier la convention de commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne. La convention subit sa troisième lecture et le sénat s'ajourna à trois heures mercredi.

De Valera sera libéré

(Cable de la Presse Associée) Dublin, 15. — Le gouvernement de l'Etat libre a décidé de remettre en liberté Eamon de Valera, Austin Stack et autres chefs républicains. La nouvelle officielle ne sera annoncée que demain ou jeudi.

LE BILL DE LA CONFEDERATION CANAL AND POWER CY

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15. — Le projet de canalisation du Saint-Laurent, capitalisé à cinq cents millions sous le nom de Confédération Canal and Power Cy, siège social à Montréal, est renvoyé à la prochaine session.

DEBAT SUR LA REDISTRIBUTION AUX COMMUNES

Un amendement du progressiste Brethen est rejeté

BROME - MISSISQUOI

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15. — Le bill de redistribution a été étudié en comité cet après-midi.

M. A. R. McMaster, député libéral de Brome, demanda que le comté dans lequel sera submergé s'appelle Brome-Missisquoi et non Missisquoi-Brome.

M. E. B. Hanson, député conservateur de York-Sunbury, n'a pas de critique à faire de la redistribution dans les provinces maritimes, mais il constate que douze comtés ruraux de Québec ont moins de 22,000 habitants tandis que sur l'île de Montréal il y a dix sièges comptant plus de 50,000 âmes.

M. Joseph Archambault, député libéral de Chambly-Verchères, demanda à M. Hanson s'il croit que l'unité de représentation doit être la même pour la campagne et pour les villes.

M. Hanson répond que non, mais que l'unité de représentation pour les villes ne devrait pas être de 50 pour cent plus élevée que pour la campagne.

L'honorable E.-M. MacDonald fait savoir que le système est en vigueur depuis le temps de sir John Macdonald.

M. Georges Boivin, député libéral de Shefford, déclare que l'élément anglais sera représenté par quatre députés à Montréal.

L'hon. Arthur Meighen critique le bill de redistribution à cause de l'unité de représentation.

M. G. A. Brethen, progressiste, Peterborough-Est qui perd son comté proposa de joindre les deux comtés de Peterborough en un seul et de laisser Hastings est et ouest tels qu'ils étaient avant la redistribution. Son amendement fut rejeté 86 voix contre 40.

Les progressistes votèrent pour l'amendement; les conservateurs et les libéraux, contre. M. T. H. Thompson, député conservateur de Hastings-Est, vota avec les progressistes.

Lorsque la séance fut levée à 1 heure, le programme de redistribution pour toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Ecosse, avait été adopté.

LA COLOMBIE EST RAVAGEE PAR LES FEUX

Quatre Doukhobors sont disparus. — Certains perdront la vue

MINE MENACEE

(Dépêche de la Presse Canadienne) Nelson, Colombie-Anglaise, 15. — Les quatre Doukhobors que l'on dit hier entourés par les feux de forêt n'avaient pas donné de leurs nouvelles ce midi. Les disparus avaient soin de 4 chevaux.

Attisés tout la nuit par un vent puissant, les flammes dévastent de grandes étendues de bois. Elles ont détruit hier deux scieries appartenant aux Doukhobors. Elles se propagent aujourd'hui dans la direction des villages de Porto-Rico et de Clearwater, en se frayant un chemin au sud de Nelson.

Plusieurs Doukhobors ont reçu de graves brûlures. Quelques-uns en perdront probablement la vue. Quelques-uns ont miraculeusement échappé à la mort.

La ville de Miramir était entourée par le feu, hier. Elle est hors de danger aujourd'hui. La mine Yankee Girl, près de là, est encore menacée de destruction.

SAUVES Spokane, Washington, 15. — Des mineurs, des colons et des villageois qui l'on dit entourés par le feu dans l'est de l'Etat de Washington et le nord de l'Idaho, ont réussi à se sauver.

Ingénieur français à la voirie

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 15. — Le vicomte Francis Pegulu de Rovin, ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris, est maintenant attaché à la voirie en qualité d'assistant de M. Yvan Vallée, ingénieur en chef du département. La nomination, temporaire, sera confirmée dans quelques jours.

Les postiers menacent de faire grève

(Dépêche de la Presse Canadienne) Windsor, 15. — M. C. H. Taylor, vice-président des facteurs a télégraphié à la fédération que les postiers étaient prêts à faire la grève de nouveau en protestation contre la manière dont le gouvernement a tranché le cas des grévistes. Il affirme que le gouvernement a manqué à sa promesse.

OUVERTURE DE LA CONFERENCE INTERALLIEE

Elle a lieu à Downing Street à 11 heures ce matin. — Optimisme

LES E.-U. REPRESENTES

M. Herriot a confiance que les problèmes européens changeront d'aspect

(Dépêche de la Presse Associée) Londres, 15. — La conférence interalliée s'ouvrira au ministère des affaires étrangères à 11 heures demain matin. Les premiers ministres MacDonald et Herriot seront le bout de la table et les plénipotentiaires des puissances intéressées aux réparations les entoureront. Les Etats-Unis seront représentés par l'ambassadeur Frank B. Kellogg, observateur officiel.

Les délégations française, italienne et belge sont arrivées cet après-midi convaincues que la réunion réussira à dénouer le problème des réparations de toute question de sentiment et de politique et à le résoudre sur la base purement économique établie par les experts.

Les observateurs britanniques partagent l'optimisme des hommes d'Etat du continent, mais ils ne voient de succès pour la conférence que dans une stricte adhésion aux propositions des experts.

L'ambassadeur Kellogg a déclaré cet après-midi qu'il espérait beaucoup de la conférence de Londres parce qu'il n'y avait pas d'autre alternative au plan des experts. S'il est rejeté, dit-il, il n'y a plus à espérer de solution. C'est pour cette raison que l'observateur américain entrera dans la salle des délibérations avec l'idée bien déterminée de tout faire en son pouvoir pour tenir le plan des experts en vedette.

M. Kellogg communiquera toutes les informations voulues à toutes les questions que l'on posera touchant l'attitude des Etats-Unis sur telle ou telle question.

M. Kellogg ne croit pas que les Etats-Unis signent le protocole dans lequel sont consignées les décisions de la conférence.

Le premier jour de la conférence sera consacré à la bienvenue et à l'organisation. Après son discours, M. MacDonald sera probablement choisi comme président de la conférence. Il appartient aux délégués de décider si la conférence devra se diviser en comité, mais les Anglais croient que toutes les séances seront plus ou moins plénières. Si tous les plénipotentiaires siègent en même temps, il y a moins de danger que les délibérations s'égarent en des digressions qui n'ont rien à faire avec le rapport des experts.

Les représentants de la France sont arrivés à Londres sachant parfaitement que leurs pires ennemis ne seront peut-être pas autour de la table des délibérations. Il y a toujours le spectre des ennemis politiques au pays et M. Herriot connaît toutes les ressources d'un ennemi aussi rompu à la vie parlementaire que l'est M. Poincaré. Ce dernier ne tardera pas à se lancer à l'attaque si M. Herriot néglige de défendre jusqu'au moindre iota du traité de Versailles.

M. Herriot sait qu'il ne pourra avoir raison de ses ennemis de là-bas que par la plus grande vigilance, quand même il aurait réussi à vaincre l'opposition qui se présentera devant lui à Downing Street.

Mais en dépit de l'importance primordiale des questions en jeu, M. Herriot partage l'optimisme de la délégation française.

«Le fait principal, a-t-il déclaré ce soir, est que les Anglais, les Italiens, les Belges et les Français comprennent entièrement la nécessité d'une solution paisible et prompte des problèmes actuels. Je suis venu avec la profonde conviction que les problèmes vitaux de la paix et de la restauration européenne entreront dans une phase nouvelle grâce à nos délibérations à Londres. Je tiens à dire que je suis très reconnaissant au premier ministre MacDonald de ses efforts pour comprendre et satisfaire les voeux légitimes et les difficultés du gouvernement français.»

LE COUVENT DE LA BAIE ST-PAUL EST INCENDIE

Les pertes sont de \$100,000 — L'église est endommagée par le feu

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 15. — Le couvent de la Baie St-Paul a été complètement détruit par un incendie qui a éclaté quelques minutes après six heures ce soir dans la partie nord de l'édifice. Les pertes sont de \$100,000 en partie couvertes par les assurances.

Il n'y avait que six religieuses dans le couvent à ce moment. On ignore l'origine du feu. Il n'y avait pas d'élevé au couvent. On a pu sauver les dépendances.

L'église située près du couvent fut légèrement endommagée, ainsi que plusieurs maisons du voisinage. Le maire Tremblay téléphona à Québec à 8 heures 30 pour demander un détachement de pompiers de cette ville avec des appareils à incendie.

A 9 heures 15, le maire téléphonait de nouveau que l'incendie était éteint, mais que le couvent avait été rasé et que l'on n'avait plus besoin des pompiers de Québec.

Ce soir le couvent n'est plus qu'une masse de ruines fumantes.

CHRONIQUE DES SPORTS

WILTON FLANA VAINQUEUR DES SPRINTERS A LAPRAIRIE

Il a battu l'Almirante et Jota, dans l'épreuve principale d'hier après-midi. Troubler a renversé les calculs des preneurs dans la division canadienne. — Le jockey Chappell dangereusement blessé.

LES COURSES A L'ETRANGER

A LAPRAIRIE

Wilton Flana, appartenant à W. C. Daly, a gagné la cinquième course d'hier après-midi, à la piste de Laprairie. Cette épreuve réunissait des "sprinters" rapides, et l'Almirante a fini deuxième alors que Jota s'est réservé le troisième argent.

Le porte-couleur de l'écurie Daly fut conduit par le jeune Jones, âgé de 16 ans, et ne pesant que 75 livres. Le petit bonhomme a fait la course de sa vie avec le descendant de Danger Rock. Il l'envoya en tête au début, et il eut toujours un avantage confortable, mais à la fin l'Almirante s'approcha avec rapidité, et Jones dut avoir recours à son fouet, et sa monture l'emporta par un cou.

La course de la division canadienne s'est terminée par une surprise, lorsque Willie Himphy a triomphé, avec Troubler. Jack Shrine a fini deuxième, et le favori Floralia a dû se contenter de la petite portion de la bourse. Floralia et Pacific se sont toujours disputés la tête, mais en prenant la dernière courbe, Troubler s'avança pour ensuite l'emporter haut la main. Le vainqueur a payé \$17.90 pour \$2.00.

Cette course a été marquée d'un incident déplorable. En arrivant à l'avant-dernière courbe, le jockey Chappell a perdu l'équilibre, sur Arizona, et dans sa chute, il se frappa sur la clôture. Il resta là sans connaissance. Il fut transporté en hâte au quartier des jockeys, où le Dr Ernest Lachapelle lui prodigua les premiers soins, et ensuite, il fut transporté à l'hôpital Général. M. Lachapelle a déclaré que les blessures de Chappell sont graves mais non mortelles.

Aujourd'hui, l'Association de Laprairie donnera sa première matinée des dames. Ces après-midi, réservées à l'élément féminin, sont toujours populaires, surtout à Laprairie. Il y en aura une autre vendredi.

Voici la liste des inscrits aux courses de cet après-midi: PREMIERE COURSE, \$350, 3 ans et plus, 5-1-2 furlongs — Mattini 110; Rosnoks 108; Joe Gatti 107; Dunaway 109; Fannie White 107; Beas-Fax 102.

DEUXIEME COURSE, \$350 à réclamer, 3 ans et plus, 6-1-2 furlongs — Amber Fly 115; Jack Shrine 109; Leading Light 104; Flying Ford 112; Speed River 107; Fitz 101.

TOURNOI COURSE, \$350, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs — Sea Water 115; Wormwood 115; Belle Flower 113; Rosefield 112; Carruthers 115; Little Ed 115; Lady Jane 113; Palm Lawrence 113.

QUATRIEME COURSE, \$350, 4 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs — Tingling 112; Drapery 112; Vendor 112; Armistice 115; Boxwood 112; Beas-Fax 112.

CINQUIEME COURSE, \$350 à réclamer, 3 ans et plus, 5 furlongs — Haran 115; Service Flag 115; Brass Band 115; P. Moody 109; Chow x116; aussi éligibles: Carbonell 115; Rue Brush 115; Miss Leggo 109; Homer 104.

SIXIEME COURSE, \$350, à réclamer, 3 ans et plus, 1-1-6 mille — Elberty-Gibbet 115; Harry M. Stevens 111; Myrtle Crown 110; Ruden x106; Shadowale 111; Jack Reeves 111; Sir Adam x106; Chandler x105.

SEPTIEME COURSE, \$350, à réclamer, 3 ans et plus, 1-1-6 mille — Magician 115; Royden 111; Agnara 110; Doranne 108; Nenech 113; Mart O'Hara 110; Troubler 110.

A ASHLAND

Ashland, Ky., 15. — Résultats des courses de cet après-midi à la piste de Raveland.

PREMIERE COURSE, \$1,000 à réclamer, 2 ans, 5 furlongs (13) — Master Blue 111; Gordon Rouge 111; Betty Maloney 110; Reprimand 109; Sentiment 109; Kathleen Crosby 109; Sunon 109; Note of Love 107; Kitty French 104; Cloe 104; Vain Ellie 104; Aggie 104; My Buddy 104.

DEUXIEME COURSE, \$1,000, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs (15) — McKenna 119; Royal Dick 111; James F. O'Hara 111; xDancing Fool 110; Wildrake 109; Glen Theisen 108; Bamra 107; Sister Flora 107; Thornyway 104; Four O Five 102; Sunny Light 99; St. Martins 99; Denton 105; Quervo 112; Gus 98; 109; xSweetpakes 105; Fehick 98; Mill Gate 109.

TOURNOI COURSE, \$1,000, à réclamer, 4 ans et plus, 1-3-1-6 mille (7) — Old Faithful 109; Thornyway 104; Athlete 100; Fincastle 99; Toule 98; xBuddgie 95; xYorkie 90.

QUATRIEME COURSE, \$5,000, Provincial Handicap, 3 ans, 5-1-2 furlongs (12) — xStep Along 122; xLittle Victor 124; xGymkhana 116; xBarbaric Fritchie 113; Traymore 112; Ball Cue 113; Sure To Win 110; xFair Myrtle 110; xGolden Poppy 102; John F. Kieaver 109; My Idol 102; Ems 105.

SIXIEME COURSE, \$1,000, à réclamer, 3 ans, 1-1-6 mille (9) — Lady 111; Frosty Boy 105; x-

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi: PREMIERE COURSE, \$1,000 à réclamer, 2 ans, 5 furlongs (13) — Master Blue 111; Gordon Rouge 111; Betty Maloney 110; Reprimand 109; Sentiment 109; Kathleen Crosby 109; Sunon 109; Note of Love 107; Kitty French 104; Cloe 104; Vain Ellie 104; Aggie 104; My Buddy 104.

DEUXIEME COURSE, \$1,000, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs (15) — McKenna 119; Royal Dick 111; James F. O'Hara 111; xDancing Fool 110; Wildrake 109; Glen Theisen 108; Bamra 107; Sister Flora 107; Thornyway 104; Four O Five 102; Sunny Light 99; St. Martins 99; Denton 105; Quervo 112; Gus 98; 109; xSweetpakes 105; Fehick 98; Mill Gate 109.

"FORM CHART"

"Le Canada" est le seul journal du continent qui publie une "Form Chart" en Français. Les prix fournis plus bas sont exactement les mêmes que ceux du "Canadian Sport and Daily Racing Form".

Mardi le 15 juillet. Troisième jour de la réunion d'été du Manitoba Jockey Club, à Laprairie. Commissaires: — W. W. Lykes Albert Laberge et E. C. St-Père. M.P. Juge Président et Secrétaire des courses: Eugène Bury; Juge associé: Frank Calder; Juge au départ: W. Murray; opérateur de la machine "Mur-ray and Carr".

PREMIERE COURSE, 5 furlongs. Bourse \$350., 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$260.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Alf Vézina, Herron, Louis Adair, Lady Jane, Minnie H., Shingle Shack.

Temps 1:16 3-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur Alfred Vézina a rapporté \$3.25 en premier, \$2.70 en deuxième et \$2.20 en troisième. Herron \$5.90 en deuxième et \$3.30 en troisième. Louis Adair \$2.70 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Rey Hindoo-Daily appartenant à G. M. Ridge et entraîné par le même. Au poste de démarrage à 2:55 heures. Départ 2:57 heures. Alf. Vézina a pris la tête au lever du fil et gagna facilement. Herron allait le mieux de tous à la fin. Louis Adair fut supérieur aux autres. Il boitait énormément lorsqu'il revint au pesage.

Retiré: Humpty.

DEUXIEME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$350., 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$260.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Cheval, Nublich, Eva Fox, Shadlowdale, Dangerous Rock, Schomore, Dunstevan, Swin.

Temps 1:17 1-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur Red Tip a rapporté \$7.00 en premier, \$3.75 en deuxième et \$2.35 en troisième. Rosefield \$3.85 en deuxième et \$2.30 en troisième. Shadlowdale \$2.15 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Tippacano-Elfin appartenant à C. Mulding et entraîné par W. Cedar. Au poste de démarrage à 3:23 heures. Départ à 3:24 heures. Red Tip a pris la tête au début et gagna facilement. Rosefield a bien fini après avoir commencé lentement. Shadlowdale allait aussi bien à la fin. Madman's Thurst a failli.

Retiré: De Bonero.

TOURNOI COURSE, 5 1-2 furlongs. Bourse \$350., 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$260.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Cheval, Nublich, Eva Fox, Shadlowdale, Dangerous Rock, Schomore, Dunstevan, Swin.

Temps 1:09 1-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur Nebish a rapporté \$3.00 en premier, \$2.90 en deuxième et \$2.40 en troisième. Eva Fox \$8.50 en deuxième et \$2.75 en troisième. Festivity \$2.35 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Granite-Queen Mab appartenant à A. J. Grau et entraîné par G. M. Ridge. Au poste de démarrage à 3:49 heures. Départ à 3:51 heures. Nebish, ménage au début, s'avança au dernier détour et gagna facilement. Eva Fox n'a pu améliorer sa position le long de la clôture. Festivity a bien fini. Carruthers fut vite épuisé. Retiré: Normund.

QUATRIEME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$350., 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$260.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Cheval, Nublich, Eva Fox, Shadlowdale, Dangerous Rock, Schomore, Dunstevan, Swin.

Temps 1:05 1-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur T. J. Pendergast a rapporté \$14.95 en premier, \$7.00 en deuxième et \$3.75 en troisième. Bud Fisher \$8.90 en deuxième et \$3.85 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Stanley Fay-Pecesta appartenant à W. Mein et entraîné par le même. Au poste de démarrage à 4:18 heures. Départ à 4:27 heures P. Moody, ménage au début, disposa de Peter Coombs au dernier détour et ensuite gagna facilement. T. J. Pendergast a bien fini après avoir commencé lentement. Bud Fisher fut supérieur aux autres. Retirés: Powder Face, Homan.

CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. Bourse \$350., 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$260.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Cheval, Nublich, Eva Fox, Shadlowdale, Dangerous Rock, Schomore, Dunstevan, Swin.

Temps 1:04 1-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur Wilton Flana a rapporté \$5.60 en premier, \$3.80 en deuxième et \$1.15 en troisième. Almirante \$8.90 en deuxième et \$5.35 en troisième. Jota \$3.60 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Danger Rick-Very Ant appartenant à W. C. Daly et entraîné par le même. Au poste de démarrage à 4:57 heures. Départ à 5:02 heures. Wilton Flana a pris la tête au début mais dut être secouru pour gagner. Almirante allait le mieux de tous à la fin. Jota a bien fini. Avion a failli.

SIXIEME COURSE, 6 furlongs. Bourse \$350., 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$260.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Cheval, Nublich, Eva Fox, Shadlowdale, Dangerous Rock, Schomore, Dunstevan, Swin.

Temps 1:09 3-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur Troubler a rapporté \$17.90 en premier, \$8.80 en deuxième et \$3.90 en troisième. Jack Shrine \$6.45 en deuxième et \$3.00 en troisième. Floralia 2.50 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Marathon-Pesky appartenant à S. Monteith et entraîné par le même. Au poste de démarrage à 5:32 heures. Départ à 5:33 heures. Troubler, ménage au début, s'avança au dernier détour et gagna facilement. Jack Shrine a aussi bien fini. Floralia a failli. Pacific fut vite épuisé.

SEPTIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. Bourse \$550., 3 ans et plus, à réclamer. Valeur au vainqueur, \$200.

Table with columns: Cheval, P, D, 1/2, 3/4, Det., F., Jockey, Monture. Entries include Cheval, Nublich, Eva Fox, Shadlowdale, Dangerous Rock, Schomore, Dunstevan, Swin.

Temps 1:04 2-5. Piste rapide. Pari de \$2.00 sur Mike a rapporté \$6.20 en premier, \$3.65 en deuxième et \$3.10 en troisième. Gupton \$3.75 en deuxième et \$3.65 en troisième. Gus Sheer \$3.35 en troisième.

Le vainqueur est un descendant de Meelick-Katherine Connor appartenant à B. J. McDonald et entraîné par le même. Au poste de démarrage à 6:00 heures. Départ à 6:08 heures. Mike a pris la tête au début et gagna facilement. Gupton fut supérieur aux autres. Gus Sheer n'a pu améliorer sa position. Ira Wilson a bien fini.

Retirés: Sandab, Gilder.

Normana 102; Hands Up 101; Thomaine 101; xWarning 100; Norah 97; xBlack Shasta 95; xSisette 85.

SEPTIEME COURSE, \$1,200, à réclamer, 4 ans et plus, 1-3-1-6 mille (7) — xNight Raider 111; Yoshimi 109; Wedding Prince 107; Permarco 107; West Piton 105; Devonite 104; xMountain Rose 11 95.

Beau. Piste rapide.

Club Aube. Ce soir à 6:30 heures le club de la maison Aube ira rencontrer le Ste-Géline sur le terrain des Souds-Muets, sur le Boulevard St-Laurent. "Minnic" Tarzoun et Montpelli, sera la battue de la maison Aube.

A CHICAGO

Chicago, Illinois, 15. — Résultats des courses de cet après-midi, au Parc Hawthorne.

PREMIERE COURSE, 6 furlongs — 1. Max Brick 115. Boganowski 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1; 2. Climax 115, Lanford 8 à 5, 4 à 5; 3. Sophia Marie 110, Barrett 4 à 5. Temps 1:14. Johnny Jewell, Ambalika, Liege, Transacting Double T., Holly Boy ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 6 furlongs — Simplicity 111, Saucier 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Top of the Morning 127, Weiner 6 à 3, 3 à 3; 3. Heavy Artillery 125, McDermott 1 à 2. Temps, 1:13 2-5. Harry Maxim, Guil Ford, Verbera, Toeters, Ebony Belle, Humple, Trantula, Canteen Girl ont aussi couru.

TOURNOI COURSE, 5 1-2 furlongs. — 1. Dudley 114, McDermott 8 à 5, 1 à 4, en dehors 2. Annihilator 114, Garner 1 à 6, en dehors; 3. Francis Victoria 103, Weiner 4 à 5. Temps, 1:07 2-5. Edmon, Kosman, Maan Magic ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 1 mille — 1. Lady Thoco 107, Boganowski 19 à 1, 1 à 2, 1 à 2; 2. Devil Girl 97, Griffin 3 à 1, 3 à 1; 3. Jimson 112, Weiner 7 à 10. Temps, 1:41 1-5. Zillah, Glanmore, Miss Fortune, Townsend, Colfin ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 mille et 70 verges. — 1. Huonoe 101, Jones 3 à 1, 6 à 5, 3 à 2. Pud 101, Griffin 5 à 2, 6 à 5; 3. Tableau d'Honneur 106, Merimee 6 à 5. Temps, 1:41 3-5. Czardom, Bessie Leighton, Royal Charlie, Lierre, Lothair, Peter J., Cheer Leader ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. — 1. Kitty Pat 119, McDermott 8 à 5, 1 à 4, en dehors 2. Annihilator 114, Garner 1 à 6, en dehors; 3. Francis Victoria 103, Weiner 4 à 5. Temps, 1:07 2-5. Edmon, Kosman, Maan Magic ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 1 mille — 1. Lady Thoco 107, Boganowski 19 à 1, 1 à 2, 1 à 2; 2. Devil Girl 97, Griffin 3 à 1, 3 à 1; 3. Jimson 112, Weiner 7 à 10. Temps, 1:41 1-5. Zillah, Glanmore, Miss Fortune, Townsend, Colfin ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 mille et 70 verges. — 1. Huonoe 101, Jones 3 à 1, 6 à 5, 3 à 2. Pud 101, Griffin 5 à 2, 6 à 5; 3. Tableau d'Honneur 106, Merimee 6 à 5. Temps, 1:41 3-5. Czardom, Bessie Leighton, Royal Charlie, Lierre, Lothair, Peter J., Cheer Leader ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi: PREMIERE COURSE, à réclamer, \$1,000, 2 ans, 5 furlongs, — White Alley 114, Bolivar Bond 117, John D. 99, Miss Omond 107, Boo Boo 104, xKarrona 109, Clouie 117, Betty Bacon 104, Sorline 108, Silent Lilian 108, Capt Scheller 107, xNeat Girl 111, Sam Mengel 122, xHalki 102.

DEUXIEME COURSE, à réclamer, \$1,000, 3 ans et plus, 6 furlongs, — Theseus 115, Slanderer 115, Faithful Girl 110, xImpossible 102, Crescent 102, Carpenter 115, xAuntie Millin 97, xBess L. 105, xHumble 97, St. Angelina 105, xArchie Alexander 110, xWireless 110, xCora 105, xPretext 110.

TOURNOI COURSE, \$1,000, 4 ans et plus, 1 mille 70 verges, — Belshazzor 99, Miss Cerina 99, Lady Astor 99, Comie Song 104.

QUATRIEME COURSE, \$1,000, 3 ans, The Blackstone Hotel Handicap, 1 mille, — Laveen 110, Postilion 104, King Tut 114, xBourbon 107, 122, xKing Gorlin 112, Cannon Shot 105, Greame 10.

ENTREE BEARD et COYNE. CINQUIEME COURSE, à réclamer, \$1,000, 3 ans et plus, 6 furlongs, — Doubtful 114, Muskalgone 113, xUtra 115, xPolymara 95, xTen Sixty 108, Tikeh 108, xUlys 110, Finday 103, Citizen 105, xAtilla 107, xWong Bok 102, xMiss Michief 102, Treasurer 108, xKindred 106.

SIXIEME COURSE, \$1,000, à réclamer, 3 ans et plus, 1-1-6 mille, — Sands of Pleasure 106, Proceeds 106, Delahou 106, Blue Bird 101, Our Betsy 101, Little Ann 101, Comie Ci 109.

Beau. Piste rapide.

A CLEVELAND

Cleveland, Ohio, 15. — Résultats des courses de cet après-midi à la piste de Maple Heights.

PREMIERE COURSE, 5 furlongs. — 1. Benita \$5.20, 3.60, 3.20; 2. Jack Sand \$8.80, \$5.10; 3. Hole Card \$9.00. Cantores, Pariner Jewell, Crystal Bone, May Baxter, Ravby Marsh, Wrackanna, Herbler, Broadway Rose, Marie Virginia ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 6 furlongs — Lusa \$6.60, \$3.60, 7.50; 2. McIntosh \$9.40, 2.90; 3. Daner \$4.10. Cock of the Roost, Dalton, Cal, Taylor, Little Hope, Hopeful, Ossaleen, Feodor, High Tea, Billy Brunel ont aussi couru.

TOURNOI COURSE, 1 mille — 1. Sporty Boy \$10.20, 4.80, 3.60; 2. Foster Embry \$3.40, 2.70; 3. Gold Leaf \$2.70. Miss Rankin, Advance, Red Weed, Jordan, Illusionist, Caesar, Claro de Luna ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 1 mille — 1. Blue Street \$10.00, \$3.60, 2.70; 2. Seth \$2.80, 2.20; 3. Eunice, Belle \$3.20, Bethlehem Steel, Neneur, Dumon, Dolly Gaffney ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. — 1. Centimeter \$3.80, 2.80, 2.30; 2. Belle of Elizabethtown 3.60, 2.80; 3. Mercury \$3.10. Battle Shot, Queen Charming, Ege ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 mille — 1. Victor M \$10.80, 13.20, 10.70; 2. Virginia B \$5.80, 5.60; 3. Lank \$4.50. Tula, Shaft, Doctor Tubs, Polite, Malowout, Blackolia, Jaqueline ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1-1-6 mille — 1. Longoot 113, \$9.00, 4.60, 2.70; 2. Zack Tanell 110, \$3.80, 3.60; 3. Wak Up 103, \$3.10. Murray Rog, Fred Kinney, Timbrel, Neapolitan, Yankee Boy, Eye Bright, Prais, Capt. Adams ont aussi couru.

L'ATHLETIQUE

Ces jours passés ont eu lieu les élections et la formation d'un bureau de direction parmi les citoyens du Parc Molson qui ont à cœur de voir se développer le baseball dans cette partie de la ville, qui compte au-delà de 5,000 familles.

La nouvelle direction se compose: Président, M. B. Campbell; vice-président, M. J. Elliott; 2ème vice-président, M. J. A. Moisan; secrétaire, M. Georges Saint-Jean; trésorier, M. J.-B. Guenet; organisateur, M. O. Leathard; 2ème organisateur, M. D. Beaulieu; gérant, M. V. Ford; capitaine, M. J. Lepine.

Parmi les autres membres-directeurs présents à cette assemblée: Louis Chartrand, MM. F.-X. Charland, Clagnum, F. Leathard, C. Leathard, S. Laine, A. Larivière, H. Lussier, J. Pepin, J. Fortin, J. St-Amour, A. Dussault, M. Cadieux, M. Albano, Georges Saint-Jean, 1120 Beaubien Montreal.

L'OLYMPIADE

Argenteuil, France, 15 — L'équipe de rameurs de l'Université de Yale des Etats-Unis, a remporté le victoire dans la compétition d'aujourd'hui, s'établissant à la fois favorite pour la finale, qui aura lieu jeudi. Les rameurs de Yale l'ont emporté par huit longueurs contre l'Université de Toronto, qui a obtenu trois longueurs sur la Hollande. Le temps de Yale fut de 5 minutes 51 secondes, établissant un record pour cette course.

Dans trois épreuves du Panathlon, l'équipe de Suède, a fini premier, avec un total de 15 points. Le président Dumange a aujourd'hui reçu une délégation des athlètes de toutes les nations. Les athlètes ont défilé devant les jardins de l'Élysée.

AUJOURD'HUI A LAPRAIRIE

Table with columns: Cheval, Monture, Temps, Commentaires. Entries include Beattie Felix, Martini, Hoanoke, Amber Fly, Flying Ford, Speed River, Carruthers, Little Ed, Belle Flower, Boaswood, Armistice, Bruce Dudley, Service Flag, Brass Band, P. Moody, Myrtle Crown, Elberty-Gibbet, Chandler, Magician, Mart O'Hara, Royden.

MONTREAL EN A GAGNE DEUX AUTRES CONTRE LES QUEBECOIS

Brown et Mayler, qui ont lancé pour le club local, ont joué de belles parties. — Home runs de Cyran et Zilenziger. — Bob Lawrence s'en va rejoindre le Chocag White Sox.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti vainqueur par un score de 4 à 1, et il a pris la deuxième par 6 à 2. Les Québécois n'ont jamais de chance. Pour une journée de semaine, la foule était nombreuse.

Le Royal a encore infligé deux défaites au club de la Vieille Capitale. Dans la première partie, il est sorti



Le Canada

MONTREAL, mercredi, 16 juillet 1924.

L'activité libérale

Nos amis libéraux ont l'intention de tenir cet été un certain nombre de grandes assemblées libérales. Ils ont déjà commencé et ont remporté de beaux succès dans différents comtés de la province.

La situation politique, en ce moment, intéresse fort le public.

Dans le domaine provincial, plusieurs élections partielles sont en vue; et les députés à la législature, à la suite de leurs ministres éloquents et pleins d'activité, ont là une occasion de donner à leurs discours une portée toute pratique.

La prolongation de la session fédérale retarderait nécessairement la visite que les députés d'Ottawa réservent à leurs électeurs. Mais cela viendra aussitôt que les devoirs primordiaux de la session les auront libérés.

D'importantes améliorations ont été apportées par le gouvernement King dans le domaine de la taxe: l'impôt sur le revenu, la taxe des ventes ont été diminués. Nos finances ont retrouvé leur équilibre et le gouvernement a pu commencer de travailler à la réduction de la dette. Ce sont là des thèmes qui fourniront aux orateurs libéraux l'occasion de faire valoir aux yeux des contribuables les mesures effectives accomplies dans leur intérêt. Il y aura d'intéressantes comparaisons à faire entre le bilan financier du Canada sous l'ancien régime et la situation actuelle.

Les ministres de l'ex-gouvernement Meighen, MM. Ballantyne, Monty et Fauteux, ont à plusieurs reprises tenu des assemblées pour dénoncer l'administration King.

N'ayant pas été élus dans leurs comtés respectifs et ne jouissant pas de la confiance publique, ils n'ont pas à siéger à Ottawa; et ils peuvent consacrer d'abondants loisirs à faire de l'apostolat dans les clubs conservateurs.

Mais ils peuvent être sûrs que les députés libéraux, sitôt la session finie, feront bon marché de leurs attaques et iront les détruire directement devant le peuple.

On peut être sûr que nos amis continueront en accentuant l'activité libérale.

Les legs de la guerre

Les pensions militaires sont un legs sacré de la guerre: pas un contribuable qui ne comprenne que l'Etat doit dans la mesure de nos moyens verser à nos soldats mutilés ou à leur famille quelques dollars pour leur subsistance.

Mais ce qui est une petite somme pour chacun d'entre-eux devient par l'agglomération une somme énorme pour l'Etat.

C'est une obligation qui fort heureusement s'absorbe et diminue chaque année.

Mais elle demande encore plusieurs dizaines de millions par an; et il faudra une génération avant que cette dépense soit éteinte.

On conçoit, dans les circonstances, que le gouvernement ait dû entourer de toutes les précautions voulues l'octroi et la continuation de ces pensions. Tout en rendant justice aux ayants-droit, il faut éviter que des complaisances ou des excès ne viennent grossir une aussi lourde dépense annuelle.

La guerre a complètement transformé l'assiette financière du Canada.

Elle a accru notre dette de deux milliards. De cette somme, il faut distinguer le gros demi-milliard dû aux chemins de fer.

Mais il est impossible, quand on fait face aux obligations multiples et inéluctables de l'après-guerre, de ne pas regretter que le gouvernement d'aujourd'hui n'ait apporté plus de mesure à notre participation.

Il ne fut pas de période en notre histoire où nous fumes aussi mal gouvernés.

Le gouvernement leva une armée de près de cinq cent mille hommes et à des conditions ruineuses, alors qu'une armée canadienne de deux cent mille eut largement suffi. Il paya des prix scandaleux pour les fournitures militaires; et bien loin de taxer comme il convenait les énormes profits de guerre, il créa des bons exempts même des taxes courantes.

Nous porterons longtemps encore le poids de toutes ces erreurs.

Les pensions mêmes eussent été moins nombreuses si le recrutement avait été plus modéré. Mais ces considérations ne diminuent en rien l'obligation morale; et il appartient au régime actuel d'y donner suite.

Pour notre commerce

avec la Belgique

Le parlement vient de ratifier le traité de commerce du Canada avec la Belgique, qui continue la chaîne de nos traités à l'étranger.

Ce traité accorde à chaque pays le traitement de la nation la plus favorisée en ce qui regarde les droits de douane. Les principales clauses se lisent ainsi:

Article 1. — Les produits du sol ou de l'industrie des territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise importés au Canada et les produits du sol ou de l'industrie du Canada importés dans les territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ne seront pas soumis à des droits ou taxes autres ni plus élevés que ceux qui sont ou seront appliqués aux produits similaires de tout autre pays étranger. Par ailleurs, il ne sera maintenu ni établi aucune pro-

hibition ni restriction à l'importation d'un produit quelconque du sol ou de l'industrie des territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au Canada ou à l'importation d'un produit quelconque du sol ou de l'industrie du Canada dans les territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui ne soit applicable en même temps à l'importation des produits du sol ou de l'industrie similaires de tout autre pays étranger. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux prohibitions d'ordre sanitaire ou autre, reconnues nécessaires pour la protection des personnes, des bestiaux ou des plantes utiles à l'agriculture.

Article 2. — Les produits du sol ou de l'industrie des territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise exportés vers le Canada et les produits du sol ou de l'industrie du Canada exportés vers les territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ne seront pas assujettis à des droits ou taxes autres ni plus élevés que ceux qui sont perçus à l'exportation des articles similaires vers tout autre pays étranger. Par ailleurs, il ne sera établi aucune prohibition ni restriction à l'exportation d'un produit quelconque des territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers le Canada ou du Canada vers les territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui ne soit en même temps applicable à l'exportation d'articles similaires vers tout autre pays étranger.

Article 3. — Les produits du sol ou de l'industrie des territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en transit à travers le Canada et les produits du sol ou de l'industrie du Canada en transit à travers les territoires de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise seront réciproquement exempts de tous droits de transit qu'ils traversent directement ledits territoires, soit que, en cours de transit, ils soient transbordés, entreposés ou rechargés.

Article 4. — Il est entendu que pour tout ce qui regarde l'importation, l'exportation et le transit des marchandises, le Canada accorde à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise accorde au Canada le traitement de la nation la plus favorisée.

La convention comprend les colonies et possessions de la Belgique, ainsi que les territoires dont la Belgique est mandataire en vertu des dispositions du pacte de la Société des nations.

La visite du train-exposition canadien en Belgique l'été dernier y a fait connaître nos produits et à été un franc succès.

Mais, de même qu'en France, il fallait y ajouter un traité accordant une faveur réciproque aux produits canadiens et belges.

On peut attendre les meilleurs résultats du présent traité.

La chance du Canada

On fait prévoir une fort belle récolte de grains dans l'Ouest canadien. Par contre, si on en croit le bureau de recherches du département de l'Agriculture, dans les dix pays les plus producteurs de blé la récolte de l'an dernier a été de trois cent millions de boisseaux en dessous de l'an précédent.

Cette décroissance va déterminer une avance dans la demande dont nos fermiers de l'Ouest sont appelés à profiter.

Le surplus de cette année sera nécessairement absorbé vu que la réserve de l'an dernier a été moindre.

Il faudra du temps pour que, dans les pays où il y a eu décroissance, le rendement normal soit rétabli et les greniers remplis.

Dans l'intervalle, on va tirer sur le Canada et le nord américain; et on peut s'attendre à une exceptionnelle demande pour l'exportation.

Cette demande pourra être satisfaite d'autant mieux que la récolte actuelle promet d'être abondante et permettra facilement de combler les réserves.

Sauver la forêt

Les feux de forêts détruisent chaque année des richesses précieuses et on ne saurait calculer les pertes que ces feux nous ont fait faire dans le passé.

Les gouvernements exercent la plus grande surveillance et dépensent des sommes considérables pour les éviter; mais il faut aussi que les campeurs et excursionnistes fassent leur part de prudence et de précautions.

Le change étranger

Le change sur la monnaie étrangère est plus ferme et il y a une tendance à la hausse, malgré les fluctuations inévitables d'un jour à l'autre.

Il faut noter d'ailleurs que la montée doit être lente et mesurée: une hausse trop brusque causerait des perturbations aussi graves que la descente.

Modes estivaux

La mode moderne qui raccourcit les cheveux et les robes, et pare d'une couche de jeunesse empruntée les joues et les lèvres, est surtout suivie avec ferveur par les élégantes d'un certain âge.

Par contre les fillettes qui ont hâte de grandir sont mises avec une recherche qui n'est pas toujours de leur âge. Ce qui fait que l'on peut répéter le mot du dramaturge: "Charmante cette enfant; elle a l'air presque aussi jeune que sa mère!"

LA PROHIBITION AUX ETATS-UNIS

M. Maurice Muret, rédacteur au JOURNAL DES DEBATS, adresse, de Colorado Springs, à ce journal la correspondance ci-dessous consacrée à la situation des Etats-Unis en ce qui a trait à la prohibition. On verra une fois de plus comment on n'est pas sec matériellement aux Etats-Unis, bien qu'on le soit légalement. Une légère rectification s'impose, toutefois. M. Muret oublie peut-être que le Canada se trouve dans l'Amérique du Nord et que dans le Canada, il y a la province de Québec qui, elle, sans être prohibitionniste, n'en donne pas moins l'exemple d'un pays tempéré où l'on peut prendre intelligemment du bon vin français à table. — N. D. L. R.

L'AMERIQUE EST-ELLE HUMIDE OU SECHE?

Le gouvernement de Washington a créé une armée de quatre mille fonctionnaires pour veiller à l'exécution de la loi qui fait de l'Amérique du Nord un pays sec; mais j'en suis encore à me demander, après deux mois de séjour outre-mer, à quoi ces fonctionnaires peuvent bien employer leur temps. L'Amérique, un pays sec? Il faudrait, pour y croire, fermer les yeux... et fermer la bouche. Peut-être y consomment-ils moins de spiritueux aujourd'hui qu'avant le 16 janvier 1920; mais qu'est-ce que cela devait être, ô Bacchus?

Il se trouve des Américains pour soutenir que la loi Volstead est allée à l'encontre du but qu'elle se proposait, à tout le moins dans la classe supérieure de la population. Depuis que le cocktail est défendu, le cocktail est devenu chic. Vous n'avez pas plutôt franchi le seuil des grands industriels et des financiers opulents qu'une escouade de serviteurs vous présente sur des plateaux massifs toutes sortes de verres contenant d'absurdes et précieux breuvages. Dans les réunions intimes, c'est le maître de maison qui opère en personne, sous vos yeux. A peine a-t-il pris le temps de faire les présentations d'usage qu'il s'éclipse. Il rentre l'instant d'après, muni d'un récipient en métal qu'il agit avec frénésie, tout en vous demandant votre opinion sur le rapport Dawes et le ministre de M. Herriot. De l'objet secoué avec une telle violence s'échappe un bruit de noix entrechoquées. Deux murmure à l'oreille des initiés: C'est le cocktail qui se mélange et se frappe. Le voici qui coule à pleins bords.

J'ai déjeuné, à New-York, dans un club archiconnu où, dans un bar discret, tous les membres du club venaient "consommer". Tout de même, si l'un des 4.000 fonctionnaires s'était avisé de monter à ce moment-là... Mais ces fonctionnaires bien stylés ne montent pas. Et, dans les salles à manger du cercle, la prohibition règne, draconienne, réglementaire et morte. Il fallut arroser d'une ginger ale insipide, parce que cela se passait en public, un délicieux homard grillé. L'hypocrisie, a dit La Rochefoucauld, est un hommage que le vice rend à la vertu.

J'ai fait, d'ailleurs, à New-York même, une expérience encore plus curieuse. Je déjeunais dans un des restaurants les plus renommés et les plus fréquentés. J'ingurgitais en bon citoyen, mais sans en éprouver plus de joie pour cela, un thé glacé dont le fado bouquet se mariait mal avec la saveur brutale d'un roastbeef saignant, quand près de moi vint s'asseoir un Yankee typique, aux cheveux blonds, au teint de brique et aux lèvres glabres. Il dicta son menu, puis, avec un cynisme dont je crois les Latins seuls capables, il tira de la poche où les cow-boys serrent leur revolver un vrai bijou d'orfèvrerie: un amour de petite gourde, pleine, apparemment, d'un nectar de choix. Il en vida le contenu dans son verre et l'absorba d'un trait. Puis, voyant ma mine à la fois éffarée et divertie: "C'est drôle, Monsieur, n'est-ce pas? fit-il en français. Il faut galement, voyez-vous, violer les lois stupides!"

Je laisse à ce joueur convive la responsabilité d'un propos si subversif. Il cadre assez mal avec cette vertu d'obéissance que nous attribuons aux Anglo-Saxons, mais il est rigoureusement authentique, je le juge. Mes expériences dans l'Ouest confirment, enfin, de tous points, mes expériences new-yorkaises. D'un bout à l'autre du territoire, c'est avec la même ardeur sportive et avec la même ruse diabolique qu'un peuple ordinairement discipliné foule aux pieds une loi qu'il blâme. Ici, dans l'Ouest, on siffle peut-être moins de liqueurs, mais on boit du vin qui est presque du vin. Les ménagères font venir de Californie des caisses de raisin frais. On le presse à la maison, at home. Home, sweet home! disent les poètes.

Les partisans de la loi — il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a — vous supplient de ne point juger des effets de la prohibition par les débaucheries de la classe aisée: "Le peuple, déclarent-ils, boit moins". Mais les adversaires de la loi contestent jusqu'à ce mince bienfait: "Le peuple, disent-ils, boit des mixtures effroyables et meurtrières. L'aliénation mentale est en immense progrès".

On peut donc soutenir, je crois, sans courir le risque de se tromper ou de calomnier une grande nation, que la loi Volstead, dans son ensemble, a manqué son but. Qui a bu boira, dit le proverbe. C'est fort bien

FUMEZ LE TABAC HACHE OGDEN'S LIVERPOOL

dit, c'est trop bien dit, hélas! Au lendemain de mon arrivée à New-York, je demandais à un Français, rencontré par hasard, son sentiment sur cette ville et sur le pays à qui elle sert de porte: — Admirable!!! me répondit-il. — Et la prohibition? demandai-je, narquois. — La prohibition! fit-il, mais vous ne savez pas ce que vous dites, prononcez: la prohibition!"

Le mot était assez spirituel et il n'était pas complètement injustifié. Maurice MURET. Colorado Springs, 16 juin.

LA FEMME AUX JEUX OLYMPIQUES

Le féminisme organisé, intégral et triomphant vient de faire une nouvelle conquête. Il a annexé l'Olympisme moderne. Et cette victoire est d'autant plus marquante qu'elle est contraire à la tradition olympique. Les Jeux antiques étaient réservés aux seuls humains de sexe masculin de condition libre. Les jeunes filles et les femmes ne prenaient pas part aux fêtes du Stade. Longtemps même, elles ne purent assister. La "sportive" grecque n'existait pas. Les femmes, sur ce point, ont pris de nos jours une éclatante revanche. D'abord invitées à voir, les voici maintenant descendues dans l'arène dans l'arène olympique, où leurs époux et leurs frères, les hommes aux larges épaules, rivalisent de puissance, d'adresse et de vitesse, comme les contemporains de M. Péricles. Elles sont écuyères, chauffeuses, aviatrices, pourquoi ne seraient-elles pas athlètes? Le muscle féminin enduré, impératif ou charmeur, a revendiqué ses droits. L'Olympisme a dû élargir sa conception première, et voilà pourquoi nageuses, joueuses de tennis, escrimeuses sont devenues olympiques, comme les représentants du sexe plus fort.

Elles sont vingt-six exactement, les gentilles escrimeuses qui prennent part au tournoi féminin de fleuret. Hollandaises, Américaines, Anglaises, Danoises, Hongroises, Suédoises, Suisses, Polonaises sont venues de bien loin, encombrées d'un attirail étonnant, de masques et d'armes, de vestes et de jupes-culottes, rencontrer à Paris des Françaises, leurs adversaires dans l'art de la quarte et de la sixte. Vingt-six dont une seule, la championne incontestée, recevra sans doute, s'il est temps encore, des centaines de demandes en mariage, comme une "star" du cinéma.

"En garde, mesdames!" La pointe en ligne, le buste moulé dans une veste blanche, les cheveux massés dans le masque de métal, — le Ninon ne se porte guère dans le monde des escrimeuses, — la jupe bouffant sur les genoux, ramassées, prêtes à bondir dans une détente fouguese, voici nos escrimeuses sur la planche. Et c'est un engagement continu, un ferraillement incessant, des ripostes, presque une bataille. La tâche de l'arbitre n'est pas aisée car souvent le dépit l'emporte et des gestes de nervosité, une levée mordue, voire une larme, rendent délicat, pénible, douloureux le rude devoir de dire: "A vous, mademoiselle, touchée!"

D'ailleurs, même dans l'action la plus violente, elles savent mettre, nos escrimeuses olympiques, beaucoup de grâce. Malgré le gant grossier, malgré les vilaines sandales sans talons Louis XV, — il faut, pour honorer le sport savoir pendant quelques minutes sacrifier la mode, — quelles jolies attitudes elles savent prendre lorsqu'elles battent le fer, leurs bras arrondis se pliant comme pour un menuet! L'arme n'est point pesante au bout de leurs poings frêles, mais nerveux. La planche sous leurs pieds résonne à leurs appels sacadés, précipités, et l'on est confondu de voir comment, sans trace apparente de fatigue, les femmes d'aujourd'hui se livrent au dur métier des armes.

Puisque l'Olympisme se montre si accueillant, peut-être un jour augmentera-t-il le nombre des compétitions féminines?

Nous ne sommes pas bien sûrs que cela soit souhaitable, car les sports de compétition ne vont pas, au surplus de l'effort, sans une certaine laideur, mais puisque le féminisme sportif s'est déjà assuré trois fortes positions, ne les contestons pas. D'autant qu'elles sont bien méritées, ayant été acquises, c'est le cas de le dire, à la force du poignet.

Georges Brunet. (Le Gaulois).

QUELLE EST LA VILLE LA PLUS ISOLEE DU MONDE

C'est la ville de Manaus, au Brésil, située sur le Rio Negro, à peu de distance de l'endroit où cette rivière se joint au fleuve Amazone. La localité la plus rapprochée de Manaus se trouve à la bagatelle de 9000 miles. Mais il ne faudrait point croire qu'en dépit de ce prodigieux isolement, Manaus ne soit pas une ville possédant tout le confort moderne. En effet, on y trouve le gaz, l'électricité, le cinéma, le théâtre, le téléphone. Et puis, pour les grands chasseurs de fauves, elle présente cet avantage inénarrable: on y trouve les alligators et les fauves à volonté dès la sortie de la ville!

IL Y A VINGT ANS

(Le Canada), 16 juillet 1904) Le Dr Adolphe Demartigny (décédé), MM. J. E. Deslauriers, agent de publicité du journal "Le Canada", J. D. Leduc, c. r. (décédé), de Sainte-Scholastique, J. T. Marchand, et Philias Coriveau, c. r. de Québec, (de décé), se sont embarqués sur le steamer Dominion de la ligne Allan, ce matin pour un voyage en Angleterre, en France et la Belgique.

Matériaux de Constructions The METAL SHINGLE & SIDING COMPANY Limited

Les bons plats au Fromage de Québec SALADE AU FROMAGE SERVICE DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE

SANTAL MIDY Avis aux Créanciers de la première assemblée à la suite d'une cession autorisée

LA LOI DE FAILLITE Dans l'affaire de l'actif de...

MEDECINS DR GABRIEL LAMBERT Spécialiste pour Diabète Traitement scientifique INSULINE

DOCTEUR R. A. LAPORTE R.A. D. M. D. E. M. D. Spécialiste de la Maladie Américaine, Maladies de la Peau, Vessie urinaire, Syphilis, Anémie, GASTRO-NEPHROSE, Electrothérapie

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA Région Central

SOUSSIONS POUR CONSTRUCTION DE L'EMBRANCHEMENT DE ST-JEROME

PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal-COÛR SUPERIEURE

CARTES PROFESSIONNELLES ELLIOTT & DAVID

MEDECINS DR GABRIEL LAMBERT

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

SOUSSIONS POUR CONSTRUCTION DE L'EMBRANCHEMENT DE ST-JEROME

PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal-COÛR SUPERIEURE

LE CAP. FORDE VEUT OBTENIR SA LIBERTE

Il demande à la cour Supérieure de réduire le cautionnement fixé à \$25,000

AUDITION CE MATIN

On s'attend à une forte bataille légale à ce sujet en Cour de Pratique

Le capitaine Samuel C. Forde qui est accusé de piraterie en haute mer et d'avoir volé pour \$80,000 de liquors à bord du S. S. Lutzen...

On s'attend à ce que cette requête donne lieu à une forte bataille légale par suite de la nature même du crime que l'on reproche au capitaine Forde...

Le capitaine Forde, comme le "Canada" a été le premier à l'annoncer, a été arrêté à Victoriaville, sous l'accusation d'avoir commis un acte de piraterie en haute mer en attaquant et s'emparant d'un cargo de liquors...

IL AVAIT ETE TROUVE COUPABLE DE FAUX PRETEXTES

Il s'était déclaré le propriétaire d'une maison appartenant à sa femme

LA COUR D'APPEL

Maintient la conviction prononcée contre A. Julien en Cour des Sessions

La Cour d'Appel, division de trois juges, composée des honorables juges Greenshield, Bernier et Rivard, vient de confirmer à l'unanimité une décision de l'honorable juge Cusson...

Trouvé coupable par l'honorable juge Cusson, Julien avait porté sa cause en appel. La seule question qui se posait devant ce dernier tribunal était de savoir si le juge de première instance avait bien apprécié la preuve qui avait été faite.

Les faits révélés par l'enquête étaient les suivants, d'après les notes de jugement de l'honorable juge Greenshield. L'appelant était marié et séparé de biens avec son épouse.

L'appelant lui répondit qu'il était propriétaire, et il s'en suivit une légère commande qui après avoir été soumise à la compagnie avait déclaré être propriétaire de la maison, fut acceptée.

Julien était catégoriquement avoir jamais représenté qu'il était le propriétaire de la maison en question. Il affirmait de plus qu'il n'était jamais allé au bureau de la Townsend Paint Co. pour donner une commande de marchandises.

témoignage qui l'avait vu au bureau de la compagnie à la fin d'octobre ou au commencement de novembre et qui l'avait entendu déclarer qu'il était le propriétaire de la maison ou quelque chose de ce genre.

Le savant magistrat de première instance dit le juge Greenshield dans ses notes de jugement, en est venu à la conclusion que l'offense était prouvée. Le crime de faux prétexte consistait dans la représentation, soit par paroles, soit autrement, d'un fait présent ou passé, représentation que la personne qui l'a fait sait être fautive et qui est faite avec une intention frauduleuse, afin d'induire la personne à qui elle est faite à contracter à la suite de cette représentation.

Il est évident, dit l'honorable juge Greenshield, que l'appelant a représenté qu'il était le propriétaire de la maison, cette représentation était fautive et l'appelant le savait. Il est certain que si l'appelant a fait cette représentation, il l'a faite deux fois. Il est également certain que Townsend n'a vendu qu'à cause de cette représentation. Il faut présumer des faits le but que l'appelant a eu en faisant cette représentation. Si on lui a demandé deux fois quel était le propriétaire de la maison, c'était suffisant pour indiquer que la question de propriété était importante, et s'il a déclaré deux fois qu'il était le propriétaire quand il savait qu'il ne l'était pas, je crains beaucoup, déclare l'honorable juge Greenshield qu'on ne puisse dire que cela a été fait sans intention de frauder.

La Cour d'Appel a jugé en conséquence que la représentation en question avait été faite dans de telles circonstances qu'elle constituait le crime de faux prétexte, et la conviction a été maintenue.

LA COUR D'APPEL N'AVAIT PAS JURIDICTION

Les droits futurs des parties n'étaient pas affectés par le jugement

CHOSE JUGEE

Action en recouvrement d'intérêts dont le capital devenait dû dans cinq ans

La Cour d'Appel, division de trois juges, vient de rendre un jugement intéressant sur sa juridiction dans les causes au-dessous de \$200.00, lorsque les droits futurs des parties sont en cause en accordant une motion pour rejet d'appel présentée par Me J. C. Lamothe, c.r. de la société légale Lamothe, Gadbois & Charbonneau, dans la cause de J. C. Pettigrew, défendeur-appelant vs Le Paillleur Frères Limitée, demanderesse intimée.

La Cour d'Appel a décidé, en suivant en cela un principe sanctionné par la Cour Supérieure, que si à la face même de l'acte, la Cour d'appel n'a pas juridiction, cette juridiction ne saurait être créée par le plaideur.

Il s'agissait dans la cause actuelle d'une action de \$105, en recouvrement d'intérêts dus en vertu d'une obligation dont le capital dépassait \$200 mais qui n'était exigible que dans cinq ans.

Le défendeur Pettigrew, par son plaideur, avait attaqué la validité de l'obligation et niait devoir quoi que ce soit en intérêt. La Cour Supérieure avait maintenu l'action et condamné le défendeur à payer les intérêts sur l'obligation.

Le défendeur s'était inscrit en appel de ce jugement et la demanderesse-intimée avait fait une motion pour faire rejeter l'appel prétendant que la Cour d'Appel n'avait pas juridiction en la matière parce qu'il s'agissait d'un montant au-dessous de \$200.00.

Le défendeur avait répondu à cette motion en prétendant que ses droits futurs étaient affectés par ce jugement, ce qui donnait juridiction à la Cour d'Appel en vertu de l'article 44 du Code de Procédure Civile. Il soutenait que si le jugement qui le condamnait à payer les intérêts n'était pas appelable, il constituerait contre lui chose jugée, et qu'il ne pourrait plus contester en invoquant les mêmes moyens lorsqu'il serait poursuivi pour le capital de l'obligation.

Il est évident, dit l'honorable juge Greenshield, dans ses notes de jugement, que si cette Cour a juridiction, cette juridiction ne provient pas du montant des intérêts qui fait le sujet du litige.

La Cour Supérieure, continue la Cour, a reconnu le principe que si à la face même de l'acte, la Cour d'appel n'a pas juridiction, cette juridiction ne saurait lui être donnée par le plaideur à l'action.

Strictement parlant, tout le montant en litige dans cette action, est \$105. Si l'appelant paie ce montant, il met fin au litige et satisfait à toute la demande.

Mais l'appelant affirme que s'il acquiesce au jugement et paie le montant réclamé, cela constituera chose jugée contre lui et que lorsqu'il sera poursuivi pour le capital de l'obligation, il ne pourra soulever la même défense.

Je suis incapable, dit l'honorable juge Greenshield, d'accepter ce point de vue, dans la cause actuelle. L'appelant condamné s'est inscrit en appel. C'est au moins une protestation contre le jugement. Si cet appel est renvoyé pour défaut de juridiction et que l'appelant satisfasse au jugement, cela dans mon opinion ne forme pas chose jugée contre lui, et ne l'empêchera pas lorsqu'il sera poursuivi pour le capital, de venir avec les mêmes moyens.

La Cour d'Appel en est donc venue à la conclusion que les droits futurs des parties, au sens de l'article 44 du Code de Procédure Civile, n'étaient pas affectés et que la Cour n'avait pas juridiction.

L'appel a été par suite renvoyé avec dépens.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

15 juillet 1924. Président: Hon. Juge Letellier. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Dame Joséphine Renaud et al vs Martin Hayes et J. E. Larivière, mise-en-cause. Motion des demandeurs pour mode de signification; accordée.

Dame Marie-Louise Deschamps vs Joseph Freedman et Nathan Reuben,

intimes. Requête de la demanderesse pour ester en justice suivant la loi des accidents. Jugement pour \$94.50.

The British Colonial Furniture Co. Limited (Woodhouse Co.) vs T. S. Cyr. Motion pour la demande de voir ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

Antoinette Delongchamps vs Arthur Beaupré. Jugement accordant la séparation de biens. — Juge Coderre.

Dame Molly Rosenthal vs Jacob Weiner. Jugement accordant la séparation de biens. — Juge Coderre.

Wilfrid Levert vs L. N. Marcoux et Compagnie de Publication de "La Patrie" Limitée. T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. — Juge Coderre.

Metropolitan House Furnishing Co. Limited vs Jas. McShane et Globe Realty Corporation Limited, T. S. Jugement suivant la déclaration du T.S. — Juge Coderre.

M. Hoffinheins vs Moses Cohen et Sam Lewis, T.S. et E. Gérald, mise-en-cause. Jugement maintenant la saisie-arrest avant jugement. — Juge Coderre.

A. Gadoury vs H. Morache et James Strachan Limited. T.S. Motion du demandeur pour ordre à la T.S. de déclarer de novo; accordée, détermination fixée le 21 du courant à 11.30 a.m. au greffe.

W. A. Desbarats vs T. J. Dugan. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Robinson et Shapiro vs Dame Nelli Kentish Motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

The Bland Co. Limited, en liquidation volontaire. Assemblée des créanciers: William Shaw Antiffé et George Hanson Sonne nommés liquidateurs, et Alexander Gray Abernatty, John Henry Armstrong et D'Arcy C. Higgins nommés inspecteurs.

Emile Dufresne vs Félix Meillier et R. Duquette, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. — Juge Coderre.

Emile Dufresne vs Alger St-Jean et M. Cluff, et al. T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. — Juge Coderre.

Dame Emma Lapiere vs Joseph G. Joly. Jugement ordonnant séparation de biens. — Juge Coderre.

Wilfrid Tardif vs Jos. Courteau et Tytwiler and Office Supply Co. et al. T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. J. E. Belanger. — Juge Coderre.

J. L. Lafleur vs J. A. Perreault et U. Jérôme, T.S. Jugement par défaut vs T.S. Juge Coderre.

Dame Agnès Quenel vs Lucien Lefebvre. Motion de la demanderesse pour règle nisi; accordée.

Norbert Lampron vs Canadian National Consolidated Rubber Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

George McGarry Co. vs W. M. Russell et al. Motion de la demanderesse pour règle nisi; accordée quant aux frais seulement.

Alfred Laporte vs Canadian National Railway Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$2,000.

Frothingham and Workman Co. Limited vs W. Leclair et la Banque Provinciale du Canada, T.S. Jugement pour frais vs défendeur.

G. Grigsby vs Canadian Car and Foundry Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Adolphe Reeves vs Canadian National Railway Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents. Jugement pour \$317.72.

J. Shankman vs H. Klock. Motion du défendeur pour détails; accordée, 2 jours de délai; dépens à suivre.

Henri Poirier vs C. P. Railway Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Docteur Pierre Dupuis vs Joseph Desrochers. Jugement pour \$107.

LA REVUE DU DROIT

Le dernier numéro de la Revue du Droit (juin 1924) est paru.

Ce numéro contient d'abord un article suggestif de M. R. Demogue, avocat, professeur à la Faculté de Droit de Paris, concernant l'obligation de se rendre parfois le bénéficiaire d'un droit de rétention de se dessaisir temporairement de son gage.

M. le juge Edouard Fabre, président de la Cour supérieure à Montréal, revient sur l'interrogatoire préalable à propos des réformes au Code de procédure civile.

M. le juge A.-A. Bruneau, juge de la Cour supérieure, traite ensuite de la réception de la requête de la Cour d'appel et le soutient à l'encontre de cette opinion que dans tous les cas la requête civile doit être présentée avec la permission du juge.

Dans sa chronique mensuelle intitulée "La Revue du Droit", Me Leo Pelland, avocat au Barreau de Québec, rend hommage à M. C. P. Rivard, petit avocat, professeur à l'Université de Montréal, et qui vient d'être reçu membre de l'Académie royale de langue française de Belgique; il analyse les lois passées à la dernière session pour amender le Code du Notariat, et aussi pour modifier notre régime des portages et de l'assurance; il reproduit la partie substantielle du récent jugement de la Cour d'Appel de Québec établissant la constitutionnalité de la loi des intérêts industriels (loi Lemieux).

Enfin, le numéro de la "Revue du Droit" donne la table des matières combinée des volumes I et II de la "Revue du Droit". Le lecteur verra en consultant cette table, quelle somme de matière variée et intéressante la "Revue du Droit" a fournie à sa nombreuse clientèle de septembre 1922 à juin 1924.

LA TOMBOLA DE

SAINTE-GERTRUDE

La grande tombola de la paroisse de Ste-Georgette de Montréal-Nord, commencée de samedi soir, remporte un plein succès. L'assistance est considérable et augmente tous les jours.

Les illustrations, électriques sont magnifiques et les kiosques décorés avec goût sont bien achalandés. On y remarque des objets de choix de tous les genres et pour tous les goûts.

En plus des diverses attractions, les visiteurs sont gratifiés d'une bonne fanfare dont le répertoire est de premier ordre.

Une soirée spéciale est organisée pour demain à laquelle seront présents l'honorable Napoléon Séguin et des amis. Il y aura un programme spécial de musique pour la circonstance et d'autres amusements divers. On prévoit une affluente considérable à cette soirée.

IMPOSANTES OBSEQUES DE MME N. ETHIER

Elles ont eu lieu hier à l'église Saint-Jean-Baptiste

Les funérailles de Dame Vve Narcisse Ethier, 1001, rue Saint-Denis ont eu lieu hier, le 15 juillet, et ont été des plus imposantes.

La dépouille mortelle quitta la maison mortuaire à 8.45 heures et fut accompagnée à l'église Saint-Jean-Baptiste par un cortège composé d'au-delà de trois cents personnes. La défunte était reconnue comme une femme de bien et était universellement estimée.

La levée du corps fut faite par Mgr A. E. Deschamps, vicaire général du diocèse de Montréal.

Le service fut chanté par M. l'abbé Avila Ethier, fils de la défunte, assisté des abbés M. A. Kieffer, curé de Ste-Marguerite du Lac Masson, comme diacre, et de M. l'abbé A. Ethier, vicaire à Ste-Cunégonde, comme sous-diacre.

Le temple avait revêtu ses plus somptueux ornements de deuil, la voûte et les arcades resplendissant sous l'effet des milliers de lumières étincellantes rendaient encore plus impressionnante la cérémonie. Au chœur présidait Mgr L. A. Dubuc, P.D., curé de la paroisse. Les autres dignitaires ecclésiastiques assistant au chœur étaient: MM. L. Léonon, s.s., supérieur du Séminaire de Philosophie, Emile Lefebvre, s.s., collège de Montréal; Henri Leclerc, s.s., collège de Montréal; J. A. Dufresne, ptre, Ste-Henri; A. Monnet, ptre, collège Ste-Marie; Th. Paquette, asst-aumônier chez les Sœurs-Muettes, J. N. Groves, vicaire à Ste-Patrice, les vicaires de la paroisse St-Jean-Baptiste; les révérends D. Bellisle, J. Fortin, W. Carboneau et les enfants de chœur.

L'orgue était tenu par M. R. Paquet, organiste de l'église Saint-Jean-Baptiste. La messe harmonisée de Péros fut brillamment exécutée, sous l'habile direction du maître de chapelle, M. Germain Lefebvre. Les solistes étaient MM. A. Blanchard, A. Ducharme, Jos. Lefebvre, Dr Louis Verschelden, J. M. Magnan, Ch. Mongeau, J. Payette, et une chorale de soixante-quinze enfants.

Au bas-choeur, plusieurs communautés religieuses étaient représentées: les Révérendes Mères Osesine, Sr. Adeline et Octavie du Sacré-Coeur d'Hotchelaga, Ste-Marie de la Visitation et Ste-Julie de Troies, de la Congrégation Notre-Dame; les Sœurs du Saint-Nom de Jésus et de Marie, au nombre de 15; les Sœurs de la Providence et Sœur Raphaël, née Beauchamp, des Sœurs Grises, cousine de la défunte, accompagnée de Sr Roy.

Conduisant le deuil: M. l'abbé Avila Ethier; M. Elphège Ethier, M. Albert Ethier, ses fils; MM. Armand Charbonneau, pharmacien-chimiste, Jean Ethier, Roland Ethier, Paul-Emile Ethier, Marcel Thibault, Roméo Thibault, ses petits-fils; Emile Thibault et Philippe Dumont, ses gendres; Théodore Beauchamp, Fred Desmarais, Hector Desmarais, René Gagnon, Z. Corbeil, Alp. Corbeil, E. St-Aubin, neveux et cousins; Mme Auguste Mériaux, Mme Ernestine Landry.

Les porteurs des coins du poêle, sous la direction de Mme Z. Pilon, présidente des Dames de Sainte-Anne, étaient: Mmes T. Girard, Delphis Martin, Daniel McKercher, Robert Fraser, Dame Veuve Joseph Desrosiers, Dame N. Eudore Gobel, cousine de la défunte.

Suivaient le cortège: Arthur Gaborry, gérant de la Ligue de la Sécurité publique; A. L. Grothe, Thomas Oakes, Hervé Nadeau, pharmacien-chimiste, président du Laboratoire Nadeau; Joseph Thibault, Jos. Lassier, J. W. Charbonneau; L. J. Lafond, tailleur expert; A. Alp. Reeves, L. A. Prévost, O. Lemire, Jos. Major, Alex. Langlois, A. Carmel, O. Gadoury, Lucien Ledoux, J. A. Gauthier, Philippe Vincent, Jos. Daoust, Henri Kieffer, J. E. Beaulieu, J. O. Decelles, Hervé Nadeau, A. P. Fortin, Louis-Jos. Mayer, Henri Lalonde, Eustache Fortier, Gust. David, L. H. Painschaud, O. Labelle, J.-Bte Verrier, A. Piche, Germain Lefebvre, Arthur Valiquette, Allan Cameron, Adrien Francoeur, Hector Picard, O. Lemieux, P. C. Charlebois, J. A. Charlebois, Evariste Leblanc, Pierre Lemieux, A. Desmarais, Louis-N. Lymburner, P. Lepage, Fred Desmarais, neveu; R. Archambault, Antoine Robit, E. Charbonneau, Louis-N. Dupuis, Rosaire Dupuis, notaire; Robert Fraser, Eugène Raymond, Alphonse Raymond, J. Kieffer, N. Eudore Gobel, instituteur.

Tribus floraux. — La maison Pelely, Dr J. Lésperance, une gerbe; Mlle Lucile Decarie, une couronne; le personnel des pharmacies Ethier, une couronne; Armand et Berthe Charbonneau, ses petits-enfants, une gerbe; famille Elphège Ethier, un cousin; M. et Mme Albert Ethier, une croix; la famille T. P. Dakes, une croix; Mm. Eugène et Alph. Emond, une gerbe; M. et Mme N. E. Gobel, une gerbe; M. et Mme A. L. Grothe, une couronne; Mlle Lina et Octave Thomas, une gerbe; Mlle Bourassa, une gerbe; Mme Ratelle

McKercher, une gerbe; Mlle E. Viau, une gerbe; M. et Mme E. Dionne, une gerbe; Mlle F. Corbeil, une gerbe; M. L. A. Prévost, un cousin; Dr et Mme R. Lamontagne, une couronne; M. G. David et Mlle Gerneye, M. et Mme Eustache Fortier, une couronne; M. et Mme Lombardy; les enfants à leur mère, une couronne; de Mlle Anna à sa maman, une croix; de Mme et Mlle Courtemanche, une couronne.

Bouquets spirituels: — Rosaire Dupuis, 10 messes; Famille Alexandre Vincent, messes; Mme Pelletier et Jonedale, messes; M. et Mme Alp. Poitras, couronne de messes; Mlle Lina Thomas, messes; M. et Mme Léon Gravel, M. et Mme Bourgeois, M. et Mme Meilleur, messes; M. Paul-Emile Courtois, messes; M. et Mme J. K. Staal, messes; M. et Mme Ad. Corbeil, messes; Mme P. Girard, couronne de messes; la famille W. H. Pauze, messes; Mlle Robert, messes; Mlle A. Morache, messes; M. et Mme H. Kieffer, messes; Mme Vve F. L. Cauchon, tribut; M. Eddie Long, sympathies; Mme Vve J. Desrosiers, messes; A. R. Long, prières; Mme Vve Beaudoin, messes; Mme C. E. de Lamirande, Mlle A. E. Bessette, messes; Mme J. H. Viau, messes; Mme Robert Fraser, messes; les demoiselles Guilbault, messes; Mme P. Lamy, messes; Mlle Lata Chamberland, messes; les internes de l'Assistance Publique, messes; Mme D. Martin, messes; Mlle Irène Joy, messes; Mlle Eugénie Prévost, messes; famille de Mme L. P. Lebel, Mlle G. Mercier, Emile Thibault et ses enfants.

Telegrammes de sympathies. — M. H. Grotou, de Québec; Mlle Marie Deslongchamps, Baie St-Paul; M. et Mme Auguste Fortin; Pierre L. Dupuis; Mlle Gauthier; Dr A. Mercier; Chs. de Lamirande, ptre; M. et Mme Germaine Lefebvre, Mlle Berthelet; Mme Carle; M. l'abbé C. R. Lamarche; la famille O. B. De Montigny; Jacoby's Brothers Studio; M. et Mme H. Stewart; Rev. J. Z. Duford, aumônier de la Providence; Dr Jos. Lande, B.A.M.D.; l'abbé Antoine St. Pierre, St-Jérôme; l'abbé Bourassa, curé du Sacré-Coeur; l'abbé Lamarque, de St-Stanislas de Koska; Mlle Adrienne Maillet; Mlle Germaine Gobel.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

McKercher, une gerbe; Mlle E. Viau, une gerbe; M. et Mme E. Dionne, une gerbe; Mlle F. Corbeil, une gerbe; M. L. A. Prévost, un cousin; Dr et Mme R. Lamontagne, une couronne; M. G. David et Mlle Gerneye, M. et Mme Eustache Fortier, une couronne; M. et Mme Lombardy; les enfants à leur mère, une couronne; de Mlle Anna à sa maman, une croix; de Mme et Mlle Courtemanche, une couronne.

Bouquets spirituels: — Rosaire Dupuis, 10 messes; Famille Alexandre Vincent, messes; Mme Pelletier et Jonedale, messes; M. et Mme Alp. Poitras, couronne de messes; Mlle Lina Thomas, messes; M. et Mme Léon Gravel, M. et Mme Bourgeois, M. et Mme Meilleur, messes; M. Paul-Emile Courtois, messes; M. et Mme J. K. Staal, messes; M. et Mme Ad. Corbeil, messes; Mme P. Girard, couronne de messes; la famille W. H. Pauze, messes; Mlle Robert, messes; Mlle A. Morache, messes; M. et Mme H. Kieffer, messes; Mme Vve F. L. Cauchon, tribut; M. Eddie Long, sympathies; Mme Vve J. Desrosiers, messes; A. R. Long, prières; Mme Vve Beaudoin, messes; Mme C. E. de Lamirande, Mlle A. E. Bessette, messes; Mme J. H. Viau, messes; Mme Robert Fraser, messes; les demoiselles Guilbault, messes; Mme P. Lamy, messes; Mlle Lata Chamberland, messes; les internes de l'Assistance Publique, messes; Mme D. Martin, messes; Mlle Irène Joy, messes; Mlle Eugénie Prévost, messes; famille de Mme L. P. Lebel, Mlle G. Mercier, Emile Thibault et ses enfants.

Telegrammes de sympathies. — M. H. Grotou, de Québec; Mlle Marie Deslongchamps, Baie St-Paul; M. et Mme Auguste Fortin; Pierre L. Dupuis; Mlle Gauthier; Dr A. Mercier; Chs. de Lamirande, ptre; M. et Mme Germaine Lefebvre, Mlle Berthelet; Mme Carle; M. l'abbé C. R. Lamarche; la famille O. B. De Montigny; Jacoby's Brothers Studio; M. et Mme H. Stewart; Rev. J. Z. Duford, aumônier de la Providence; Dr Jos. Lande, B.A.M.D.; l'abbé Antoine St. Pierre, St-Jérôme; l'abbé Bourassa, curé du Sacré-Coeur; l'abbé Lamarque, de St-Stanislas de Koska; Mlle Adrienne Maillet; Mlle Germaine Gobel.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

La dépouille mortelle fut inhumée dans le terrain de la famille à la Côte-de-Neiges ou l'abbé Ethier, son fils, prononça une allocution de reconnaissance à l'égard de la défunte qui l'avait fait prêtre et profita de la circonstance pour développer le grand enseignement de l'Église: "Al-mous-nous les uns les autres", d'où dépend la bonne entente et le bonheur.

Mme Narcisse Ethier était la parente de Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal ainsi que de M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de Gobeil; M. Alf. Boyle, de Québec.

LES OBESES SONT PLUS SUJETES AU DIABETE

En déclarant que les personnes grasses, jeunes ou vieilles, sont dix à quarante fois plus sujettes au diabète que les maigres, le Dr Isaac D. Rawlins, directeur du bureau de santé de l'Illinois, exhorte les gros mangeurs à être moins épicuriens dans leur goût et à surveiller leur poids.

Il conseille aussi au diabétique de profiter du nouveau traitement à l'insuline.

L'avis du Dr Rawlins est très à propos. Cette question de "surpoids" et de "haute pression du sang" est une des plus importantes pour les compagnies d'assurance-vie, et une enquête

LA BAISSA CONTINUE EN BOURSE LOCALE

LE BRAZILIAN A ETE LA VEDETTE DE LA SEANCE. STEEL OF CANADA S'EST ALOURDI DE DEUX POINTS. LE BRIDGE GRIMPE DE DEUX POINTS.

La tendance des cours a encore été à la baisse, à la séance d'hier, en Bourse locale et la grande majorité des stocks ont été en cours de baisse. La séance a été passablement active: les ventes de la journée se chiffrent par 8,190 parts, dont 5,282, à la séance de l'avant-midi, et 2,908, à la séance de l'après-midi.

Le Brazilian a encore été la vedette de la séance. Ce fut facilement le titre le plus actif. Le cours de ce stock varie entre 46 1/2 et 44 1/4, clôturant à 45 3/4, sans changement. Le Shawinigan a fléchi d'un point à 130 1/2, le Power était plus faible de 1-2 point à 172 1/2.

Au groupe industriel, il y a eu quelques changements intéressants. Le Dominion Bridge s'est haussé de deux points à 68. Le Canadian Converter s'est hissé de 21-2 points à 71 1/2.

Les titres ferroviaires ont été vigoureux, cependant que les valeurs pétrolières ont été lourdes.

IRREGULARITE A WALL STREET

LES TITRES FERROVIAIRES ONT ETE VIGOUREUX, CEPENDANT QUE LES VALEURS PETROLIERES ONT ETE LOURDES.

New-York, 15. — La tendance des cours a encore été irrégulière, à la Bourse de New-York, à la séance d'aujourd'hui, qui a été caractérisée par la vigueur des valeurs ferroviaires et la lourdeur des stocks de pétrole. Les ventes ont légèrement dépassé le million.

Les ventes en masse des valeurs pétrolières étaient la résultante des réductions des prix de la gasoline. Atlantic Refining a dégringolé de cinq points à 82 1/2.

Les titres de Pan American se sont alourdis de deux points chacun, à 82 1/2. General Asphalt, Maracaibo et Royal Dutch ont subi des pertes d'un point ou plus.

Il n'y avait pas de nouvelle spéciale pour expliquer la demande pour les stocks de transports. Lackawanna a clôturé en hausse de quatre points à 137 1/2.

La liquidation de Stewart Warner, qui a clôturé en baisse de trois points à 57, était causée par l'attente que le dividende de \$10 sera sensiblement réduit à la réunion de cette semaine.

Les produits chimiques ont réagi sous l'effet des prises de bénéfices, de même que des spécialités industrielles comme United States Industrial Alcohol, International Harvester et Westinghouse Air Brake.

La reprise de l'activité du "pool" sur American Water Works a poussé ce stock en hausse de plus de cinq points à 111; mais il a réagi plus tard à 108.

Les taux du prêt à vue continue d'être à 2 pour cent. Les fonds à terme et les effets commerciaux sont sans changement.

Les ventes de la journée se chiffrent par 1,009,200 parts.

LE MARCHE DES PRODUITS DE LA FERME

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal des produits de la ferme pour hier et les jours correspondants:

Table with 2 columns: Product, Quantity. Includes items like Oeufs, caisses, Fromage, etc.

ENCHERES RUFALES St-Pascal, 15. — A l'enchère tenue ici aujourd'hui, on a vendu 363 boites de beurre à Gunn Langlois à 31 1/2 cents, la livre, et 121 meules de fromage à 15 3-16 cents, la livre, à Hodgson Rowson.

Rivière-du-Loup, 15. — A l'enchère tenue ici aujourd'hui, on a vendu 870 boites de beurre à 31 9-16 cents, la livre, à A. Ayer, de Montréal.

DETROIT UNITED RY

Les directeurs du Detroit United Railway ont tenu ici une assemblée, hier après-midi; mais à l'issue de l'assemblée, il a été impossible d'obtenir des renseignements. Parmi les actionnaires on continue de s'étonner de la proposition du président touchant le paiement de dividendes en checks privés. On prête même à quelques-uns d'entre eux l'intention de former un Comité de Protection.

BOURSE DE MONTREAL

Table of Montreal stock market prices. Columns include stock names, offers, and prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table of New York stock market prices. Columns include stock names, max, min, and price.

Les Grains

A WINNIPEG

Winnipeg, 15. — La persistance de la sécheresse dans l'ouest canadien ont donné au marché du blé une vigueur exceptionnelle et les cours fluctuent sur une grande échelle. A un certain moment, l'option de juillet était en hausse de 6 1/2 points à 138 1/2, l'option d'octobre de 5 1/2 cents à 134, décembre de 6 1/2 cents à 130. Ces prix ont été les sommets de la journée, car ils reculeront aussitôt qu'ils auront été atteints.

C'était un vrai marché à la hausse, comme on en avait autrefois. A cause de la hausse sensationnelle de derniers jours, il était naturel d'avoir plusieurs ventes de réalisations et celles-ci furent responsables du fléchissement qui sévit pendant la dernière partie de la séance, de sorte que les options de juillet, d'octobre et de décembre ont clôturé en baisse de 1 1/2 cent, et de cent, respectivement. Cependant, en fermeture, le marché était fort.

Le marché à terme des gros grains a été fort, mais quand les prix du blé ont fléchi, les cours ont faibli. Le commerce a été très peu actif. Le marché du lin a été tranquille et les cours ont avancé de 1 1/2 à 3 1/4 points.

On a manifesté très peu d'intérêt sur le marché au comptant, tant pour le blé que pour les gros grains.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Juillet 135 131 1/2, Octobre 130 127 1/2, Décembre 126 123.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Juillet 49 47 1/2, Octobre 50 48 1/2, Décembre 49 1/2 46 1/2.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Juillet 84 83 1/2, Octobre 77 76 1/2, Décembre 71 1/2 72 1/2.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Juillet 222 1/2 223 1/2, Octobre 208 209 1/2, Décembre 204 1/2 202 1/2.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Juillet 89 85, Octobre 89 85.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Lin No 1 nord 131 3-4, No 2 nord 125 3-4, No 3 nord 123 3-4, No 4 119 3-4, No 5 110 3-4, No 6, 100 1-4, picotin 89 1-4, sur voie 131 3-4.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Avoine No 2 cw 47 5-8, No 3 cw 45 5-8, extra No 1 picotin 45 1-2, No 1 picotin 44 1-8, No 2 picotin 43 1-8, rejetée 35 5-8, sur voie 47 5-8.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Orge No 3 S 5-8, No 4 cw 80 1-4, rejetée 73, picotin 72 1-4, sur voie 81.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Lin No 1 nwe 223, No 2 cw 219, No 3 cw 189 3-4, rejeté 189 3-4, sur voie 221 3-4.

On cote: Ouv. Ferm. Blé - Seigle No 1 cw 81 1-4.

A CHICAGO

Chicago, 15. — Les prises de bénéfices ont provoqué une réaction sur le marché du blé, après que le marché eut établi de nouveaux sommets pour la saison. Les rapports de sécheresse du Canada ont été cause de l'excitation du marché, au début de la séance, mais les pronostics de pluie stimulaient les vendeurs. En fermeture, le marché était incertain, variant entre 3-8 et 1-5-8 cents en baisse. Le maïs a clôturé en baisse de 1 à 1-8 cents en baisse, l'avoine de 1 à 1-4 à 1-2 cents.

La hausse des marchés de Winnipeg, Liverpool et Buenos-Ayres a stimulé les acheteurs; la température au Canada éclaircit tous les autres facteurs. Puis, le marché devint très variable et fluctua sur une grande échelle.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Blé - Juillet 124 126 122 123 1/2, Sept. 122 123 121 121 1/2, Déc. 126 129 124 124 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Avoine - Juillet 110 111 108 108 1/2, Sept. 106 108 106 106 1/2, Déc. 97 1/2 97 1/2 95 1/2 95 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Orge - Juillet 58 1/2 56 54 1/2 54 1/2, Sept. 47 1/2 47 1/2 45 1/2 45 1/2, Déc. 49 1/2 49 1/2 47 1/2 47 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Maïs - Juillet 124 126 122 123 1/2, Sept. 122 123 121 121 1/2, Déc. 126 129 124 124 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Seigle - Juillet 81 82 79 79 1/2, Sept. 79 80 77 77 1/2, Déc. 81 82 79 79 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Lin - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Blé - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Avoine - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Orge - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Maïs - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Seigle - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Lin - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

On cote: Ouv. Max. Min. Ferm. Blé - Juillet 100 101 98 98 1/2, Sept. 98 99 96 96 1/2, Déc. 99 100 97 97 1/2.

Quand Vous Ferez Votre Testament

Vous aurez intérêt à nous charger de l'exécution de vos dernières volontés, pour la protection de vos héritiers.

TELEPHONEZ-NOUS: MAIN 2557. LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE. 35, Rue St-Jacques - Montréal.

NOUVELLE EMISSION

\$500,000 The Laurentian Hydro Electric Limited (La Compagnie Hydro-Electrique Laurentienne)

Emprunt de Remboursement, première hypothèque 6 1/2% 10 ans, amortissable

Jouissance: 1er juin 1924 Echéance: 1er juin 1934

Coupons de \$100, \$500, \$1,000.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Service semi-annuel des intérêts, les 1ers juin et décembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or du Canada à la Banque d'Hydrologie, à Montréal, ou à la National Park Bank & New-York, en monnaie d'or des Etats-Unis.

Advertisement for testament services, including contact information for La Société d'Administration Générale.

Advertisement for The Laurentian Hydro Electric Limited, detailing a \$500,000 bond issue.

Advertisement for Ernest Savard, Limitee, located at 90, Rue St-Jacques.

Advertisement for Brown, Urquhart & Co., located at 180, Rue St-Jacques.

Advertisement for Neuvème, featuring a series of monographs.

Advertisement for Aux États-Unis, featuring an illustration of a city skyline.

Large advertisement for Banque de Montréal, highlighting its role in Canadian and international banking.

Advertisement for Hemorrhoids, describing symptoms and treatment options.

Advertisement for Le Niveau du Marché, providing market analysis and news.

Advertisement for Vitraux d'Art pour Eglises, featuring artistic stained glass designs.

Advertisement for Les Arrivages, detailing agricultural product arrivals and market prices.

Advertisement for Opinions, featuring commentary on current events and market trends.

Advertisement for Les Ventes d'Obligations, listing various bond offerings and their terms.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

30 VENTES ENREGISTREES HIER AVEC UN TOTAL DE \$237,567. — 16 VENTES DE \$2,000.00 ET PLUS. — LA PLUS GROSSE VENTE DANS SAINT-EDOUARD AU PRIX DE \$45,000.

Trente transactions immobilières ont été effectuées au cours de la journée d'hier, avec un total de \$237,567. Seize ventes sont de \$2,000 et plus.

La plus grosse transaction a été opérée dans le quartier Saint-Edouard au prix de \$45,000. Il s'agit de bâtisses situées rue Saint-Hubert, et appartenant à M. L. Bernardin Toussaint et à cédées à Toussaint Freres Limitée.

Voici la liste des ventes par quartier: Quartier Saint-Edouard: — Rue Saint-Hubert, Nos 2416 à 2420; lots 7-352, 353; bâtisses; terrain 50 x 100 pieds; 2) 2643-2232, 2233 quartier Villeray, bâtisses, 3846 à 3854 rue Saint-Denis; 3) 2643-2254, Villeray, vacant, rue Saint-Denis, L. Bernardin Toussaint et al vendent à Toussaint Freres, Lévesque, \$45,000. J. H. Girard, N.P.—1924.

Cité de Verdun: — Rue Lanouette, No 1296; lot 3405-669; bâtisses; terrain 25 x 112-1-2 pieds; Victor Dupuis et al vendent à Arthur Lapointe, \$1,150. J. H. R. Messier, N.P.—1924.

Rue Lanouette, lots 3405-700, 701; vacants; terrain 50 x 112-1-2 pieds. Victor Dupuis et al vendent à Arthur Lapointe, \$900. J. H. R. Messier, N.P.—1924.

Quartier Laurier: — Rue Saint-Urbain, No 2056; lot 1-2 N.O. 11-579; bâtisses; terrain 25 x 100 pieds. Isidore Genser vend à Max Richer, \$6,925. J. C. Girard, N.P.—1924.

Rue Clarke, No 3034; lot 11-1329; bâtisses; terrain 25 x 101 pieds. Rubinovitch et Hasker Led vendent à Giuseppe Bôcaro, \$3,000. J. A. Thoret, N.P.—1924.

Quartier Notre-Dame-de-Grâce: — Avenue Old Orchard, Nos 591, 593; lot 176-1072; bâtisses; terrain 25 x 12-1-2 pieds. Dlle Jeanna McConnell vend à Alexandre St-George, \$12,000. J. A. Savoie, N.P.—1924.

Rue Sherbrooke; lots 175-344 à 346; vacants; terrain 10,808 pieds. Mount-Royal Plateau Co., Ltd. vend à J. Arthur Bernard, \$3,943.65. J. C. Barlow, N.P.—1924.

Quartier Ahuntsic: — Côte de Notre-Dame-de-Vertu; lot 191; bâtisses; terrain 1-2 arpent. Desjardins Laframboise vend à Napoléon Noel, \$700. C. S. Tasse, N.P.—1924.

Avenue Pelouquin; lots 228-196, 197; vacants; terrain 100 x 105 pieds. La Succession T. Jackson Rutherford vend à George D. MacKinnon, \$1,000 et autres considérations. D. M. Rowat, N.P.—1924.

Quartier Hochelaga: — Rues Valais et Sainte-Catherine Est, Nos 115 à 123 rue Valois et Nos 2141 à 2147 rue Sainte-Catherine Est; lots 22-27, 28; bâtisses; terrain 50 x 110 pieds. Avila Laurendeau vend à Isidore Gougeon, \$35,000. J. L. Desjardins N.P.—1924.

Rue Moreau; lot 1-2 80-143; bâtisses; terrain 24 x 150 pieds. A. Smythe Inslay vend à Gregor Nowozicki, \$525. D. Pelletier, N.P.—1924.

Quartier Bourget: — Rue Sherbrooke; lots 1225-100, 101; vacants; terrain 5,600 pieds. Uldaric Corbeil et al vendent à Camille Bourdon, \$7,000. J. H. A. Bohémier, N.P.—1924.

Rue Lafontaine et Poupard; lots 1362-40, 41, 42; bâtisses; 2) lots 80-34, partie S.E. 80-35, 80-37, partie N.O. 36 quartier Hochelaga, 126 x 100 pieds; bâtisses; Nos 295 à 303, rue Moreau; La Succession Dame Dr J. W. Mount vend à Dame W. Edmond Mount, \$1,000. G. A. Bourdeau, N.P.—1924.

Ville Saint-Laurent: — Rue Cardinal; lots 488-214, 215; bâtisses; terrain 50 x 83 pieds. Dame Leopold Poisy vend à J. Ernest Bélanger, Enr., \$9,529. C. S. Tasse, N.P.—1924.

Changes Etrangers

New-York, 15. — Le marché des changes a été aujourd'hui tout à fait l'opposé de ce qu'il avait été hier. La tendance réactionnaire a été attribuée à l'inquiétude créée par la conférence des réparations. Le livre sterling a fléchi de 1-3-4 cent, le franc français et le franc belge ont fléchi chacun de dix points. Le taux moyen sur le dollar canadien était de 5-8 de 1 pour cent.

Table with columns: New York, Pair, Perm. Ang. sterling, France, Italie, Belgique, Suisse, Hollande, Grèce, Espagne, Portugal, Danemark, Norvège, Suède, Brésil, etc.

Marché du Coton

New-York, 15. — Les futures ont clos soutenues. Permetture: Janvier, 2411; Février, 2420; Mars, 2430; Avril, 2438; Mai, 2442; Juin, 2442; Juillet, 2442; Août, 2442; Septembre, 2442; Octobre, 2442; Novembre, 2442; Décembre, 2442.

LES SUCRES

New-York, 15. — Le marché des sucres bruts était ferme aujourd'hui. Les rumeurs qu'il s'était effectué des transactions au-dessus du prix précédent, — 5.15 pour le sucre cubain, — n'ont été confirmées que tard cet après-midi quand on a annoncé les ventes de 68,000 sacs de sucre de Cuba et de Porto-Rico à 5.21, les droits payés.

VISITEURS POUR QUEBEC

La ville de Québec possède plusieurs attractions qui invitent le touriste et les gens en congé. Un train quistie maintenant Montréal (gare Beauport) par le Chemin de fer National du Canada à 9.25 a.m., tous les jours, sauf le dimanche.

UN ENFANT SE NOIE EN VOULANT SAISIR UN FOOTBALL

(Suite de la dernière page) C'est en entendant le sifflet d'une locomotive que le cheval prit peur et le brancard sous une poussée du cheval passa à travers le coupe-vent.

ACCIDENT AU PARC LAFONTAINE

Un enfant de 9 ans, Gerard Matte, dont les parents demeurent lere avenue, Rosemont, 5643, s'est fracturé une jambe alors qu'il jouait au parc Lafontaine, vers 2 heures hier après-midi. Il fut transporté à l'hôpital Ste-Justine.

BLESSES AU HAVRE

Frappe à la tête accidentellement, alors qu'il travaillait au havre, Philias Godette, 115 Sicard, dut être transporté d'urgence à l'hôpital Notre-Dame hier après-midi. Son état n'est pas grave.

AUX USINES ANGUE

S. J. Beckstedt, 98 ans, 116 Charon, a été blessé à son travail hier après-midi. Il eut le pied droit écrasé par une lourde poutre aux usines Angue. L'ambulance de l'hôpital Victoria le transporta à cette dernière institution. La blessure n'a rien de dangereux.

ON LE TROUVE MORT

Un Polonais, employé par le Pacifique Canadien, sur les voies ferrées de la compagnie, a été trouvé mort hier matin, dans un wagon, où il couchait d'ordinaire avec des compagnons.

CE QUE RETIRE LE CANADA DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Sir Herbert Ames fait au Rotary Club le bilan de l'oeuvre de la Société des Nations. — La réputation que le Canada s'est acquise en Europe et dans le monde entier en y participant. — Le budget et les dépenses de la Société.

Sir Herbert Ames, un des directeurs de la Société des Nations, a fait hier midi, au déjeuner du Rotary Club, une magnifique causerie sur les bienfaits que l'humanité reçoit de cette Société.

La causerie de Sir Herbert Ames était intitulée: "Que reçoit le Canada pour l'argent qu'il dépense à la Société des Nations?" Sir Herbert Ames répondit d'abord à cette question en énumérant les principaux bienfaits que l'humanité reçoit en retour de l'argent que le Canada et les autres nations paient à la Société des Nations.

Sir Herbert Ames fit alors ressortir les avantages que retirait le Canada de sa participation à la Société des Nations. Le Canada, dit-il, est en outre de bénéficier au bien-être commun de l'humanité, est en train de s'acquies une bonne renommée en faisant partie de la Société.

En terminant Sir Herbert déclare que ce ne sont là que quelques-unes des principales choses que la Société des Nations fait pour l'humanité, et que l'influence du Canada, pendant la guerre et après la guerre, par la Société des Nations, a été telle qu'elle a été l'une des meilleures qualités qu'un homme puisse posséder.

NOUVELLE INNOVATION ENCORE DUE A L'INITIATIVE DU C.N.R.

Cet important réseau vient de mettre en opération, de nouveaux wagons réfrigérateurs, pour le transport des cargaisons de fruits entre Niagara et Montréal. — Un nouveau procédé de ventilation est adopté.

Le développement de la péninsule Niagara comme centre de production fruitière a suscité la coopération des producteurs de fruits, des marchands et du département du fret des Chemins de fer Nationaux. Disons que Montréal bénéficie grandement de ce développement.

L'utilisation d'un nouveau genre de wagons pour le transport des fruits, et les arrangements nécessaires pris pour assurer un transport aussi rapide que possible de ces produits de Niagara à Montréal, à bord des trains des Chemins de fer Nationaux, par met aux acheteurs de se procurer ici, après vingt heures environ, les fruits qui, la veille, n'avaient pas encore même été cueillis.

Non seulement affirme-t-on, ces wagons peuvent rendre des services plus précieux encore que tout autre genre, mais il en coûte moins cher pour les aménager et pour leur entretien.

Les fruits de ces wagons sont posés par sections, et peuvent être enlevés par un seul homme. Le plancher réel peut ainsi être nettoyé en quelques minutes. Les ventilateurs sont disposés de façon à ce que toute la poussière provenant de l'extérieur se ramasse entre les deux planchers, et ne peut se répandre sur les fruits.

Les Chemins de fer Nationaux ont mis en opération, entre Montréal et Niagara, trente de ces wagons. Tous ont été mis à l'épreuve avant d'être utilisés. Ces essais furent faits sous la surveillance de M. G. E. Bellefleur, surintendant général du transport du fret.

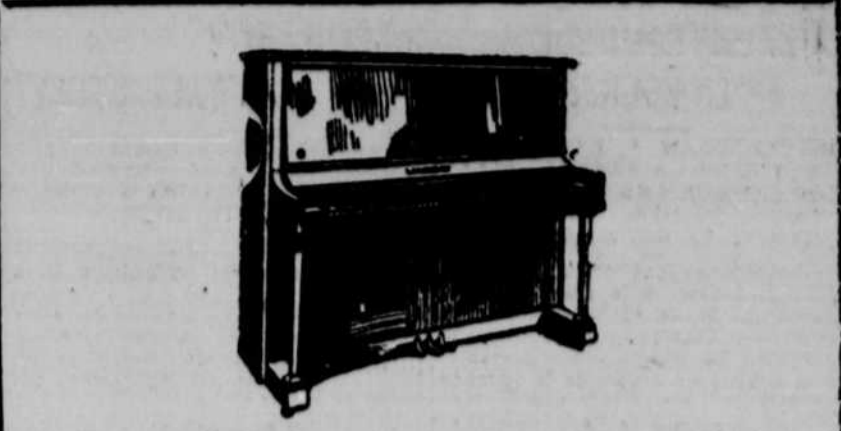


IL FAUDRAIT CHANGER QUARANTE-HUIT LOIS AUX ETATS-UNIS

(Suite de la dernière page) les points capitaux en ce qui concerne les accidents et la manière de les éviter.

LE PROGRAMME DU TOURNOI

- 1.—Course de cent verges. 2.—Lancement du boulet de 16 livres. 3.—Saut lancé en hauteur. 4.—Lancement du disque. 5.—Saut arrêté en longueur. 6.—Course de 220 verges. 7.—Lancement du marteau de 16 livres. 8.—Bataille d'oreillers. 9.—Saut en hauteur avec élan. 10.—Course à relais de 2 milles pour amateurs. 11.—Course de 440 verges. 12.—Lancement du poids de 56 livres, en longueur. 13.—100 verges, hommes de 225 livres et plus. 14.—3 sauts en longueur avec élan. 15.—Lancement de la poutre. 16.—Démonstration, culture physique par les recrues. 17.—Lancement du poids de 56 livres, en hauteur. 18.—Course de 100 verges en sac. 19.—Veltige à la perche. 20.—Souque à la corde, première épreuve. 21.—Courses de 880 verges. 22.—Course de 100 verges, hommes de 20 ans de service et plus. 23.—Course de 120 verges avec obstacles. 24.—Souque à la corde, épreuve finale.



VOICI LE NOUVEAU MODELE DE PIANO DROIT LINDSAY

\$ 425.

Notre contention est que où que vous alliez, vous ne pourriez avoir un piano de modèle et valeur semblable, ayant les mêmes caractéristiques qui en font un bon piano, à ce bas prix. Voici un modèle de \$600 pour \$425.

Informez-vous à ceux qui en ont acheté un. Ils vous diront qu'il possède un son de toute première qualité, une action douce à la touche et un style ou fini pour s'adapter aux plus beaux ameublements.

Conditions faciles pour convenir à tous. CHEZ LINDSAY C.W. LINDSAY LIMITEE. LE CENTRE MUSICAL DE MONTREAL. 512 Rue Ste-Catherine Ouest. Succursale de l'est, 394, rue Ste-Catherine est. MONTREAL.

CARTES D'AFFAIRES. PLACEZ VOS ASSURANCES-FEU DANS LA COMPAGNIE UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED, DE LONDRES. HORACE LABRECQUE. Agent Général, Dépt Français. 200 rue St-Jacques, 741, Main 0908.

ETABLIE EN 1885 ISIDORE CRÉPEAU Assureur contre l'Incendie Automobiles, Accidents, Glaces, Etc. 1410, BOULEVARD ST-LAURENT. Téléphone: Balair 76401. Immeuble Isidore Crépeau. 265 Mercredi-Samedi-Jeu.

PRETS SUR HYPOTHEQUES A. JETTE & CIE. 50 Notre-Dame Ouest—Chambre 22. Édifice Duluth. Courtiers en immobilier. Experts en propriétés. Établi en 1855. Prêts sur première et deuxième hypothèques — achat d'hypothèques et balances de prix de ventes.

CANADA CARPET CLEANING CO. LTD. Tapis enlevés, nettoyés, teints, couverts et posés. Linoléum posés. "en" bourrage fait. Service prompt. Téléphone Main 011.

LE FEU SERAIT DU A UN INCENDIAIRE. Le commissaire Latulippe, des Incendies, a tenu une enquête, hier après-midi, sur le feu qui, dimanche matin, ravagea l'arrière de l'établissement de l'Ottawa Paint Company, Ltd., 321 rue Craig ouest. D'après les déclarations qui ont été faites, le feu serait dû à des cambrioleurs ou à un incendiaire.

LE SPECIAL DE SAINT-LAURENT. Jusqu'au 18 août, le Spécial St-Laurent quittera Montréal, gare Beauport, à 7.35 p.m., les lundis et vendredis pour Rivière-du-Loup, Cacouana et plage Métis revenant de la même façon à Montréal à 6.50 dimanches, arrivant à Montréal à 6.50 dimanche. Ce train quittera les lundis, mercredis et vendredis.

L'ASSOCIATION DES EPICIERS DE MONTREAL. Le dernier fait se rapportant au pique-nique de l'Association des Epiciers de Montréal qui eut lieu dimanche dernier à Chambly-Canton, a été la distribution des nombreux prix aux gagnants des courses. Cette distribution s'est faite hier soir aux bureaux de l'association. Elle était présidée par M. Ubald Sansregret, président général. On y remarquait aussi l'épicière J. E. Sansregret et les membres des différents comités. M. Ubald Sansregret souhaita la bienvenue à tous, et il espère que tous seront contents. Il s'attend à les revoir en nombre complet au pique-nique de l'an prochain, et leur souhaite la même chance que cette année.

CANADIEN 8 OTTAWA-HULL 5. Ottawa, 15. — Score de la partie d'aujourd'hui: 8-16. 1. 020000000-8 16 1 Ottawa-Hull. — 010100120-5 10 1 Saunders et Lynch; Kirley et Connors.

Quatre exécutions. (Dépêche de la Presse Canadienne). Trenton, N.J., 15.— Quatre individus ont été exécutés sur la chaise électrique dans la prison de l'Etat, et soir.

# UN ENFANT SE NOIE EN VOULANT SAISIR UN FOOTBALL

### Ses compagnons, dans une partie de plaisir lui crièrent d'abandonner ses tentatives mais le garçonnet s'éloigna à une trentaine de pieds de la rive et disparut. — A la rivière des Prairies. — Etrange accident au pont Victoria.

Joseph Fournier, 16 ans, dont les parents demeurent rue Clarke, s'est noyé accidentellement hier, avant-midi, près du pont Victoria, dans la rivière des Prairies, en voulant saisir de l'eau un football qui y était tombé.

On organisa immédiatement des recherches pour le cadavre et ce fut vers 4 heures qu'on le repêcha à quelque distance de l'endroit où Fournier avait disparu. Ce furent deux jeunes écoliers de Jean-le-Prévost, Donat Verret 14 ans, et Paul Lévesque, 15 ans, qui le retrouvèrent, aidés par un ami, Téléphone Dagenais, de Pont-Viau. Le fourgon de la morgue fut appelé et le cadavre y fut transporté pour l'autopsie qui doit avoir lieu aujourd'hui.

## ETRANGE ACCIDENT AU PONT VICTORIA

James A. Yott, 35 ans, 45 1-2 rue Saint-Antoine, a été victime d'un étrange accident, hier après-midi, vers deux heures, sur le pont Victoria. Il reçut dans la bouche le brandard d'une voiture, alors qu'un cheval effrayé ruait. Comme Yott était à conduire un automobile, le brandard qui passa à travers le coupant, lui infligea plusieurs coupures à la figure, en plus d'une fracture de la mâchoire. Le blessé a été transporté à l'hôpital Victoria.

Yott, qui était accompagné d'une femme et d'un autre homme, passait en auto sur le pont Victoria, lorsque le cheval d'une boulangerie, la maison James Strachan Limitée, fut effrayé et rua. Le brandard passa à travers le coupant, blessant le conducteur de l'auto, et ce dernier fut poussé de côté par le cheval. Ce ne fut que le garde-fou qui empêcha l'auto de basculer dans le fleuve avec ses trois occupants.

(A suivre à la page 7)

# LA C. L. L. A. S'OCUPE DES LOIS NATIONALES

### Le rapport de son comité de législation lui assigne un champ plus vaste

Le congrès de la Commercial Law League of America qui a lieu actuellement à l'hôtel Mont-Royal, a poursuivi pendant ses séances d'étude hier après-midi et hier soir. Le principal rapport qui a été soumis au comité est celui du comité de législation. Ce rapport croit que le temps est venu pour la Commercial Law League de s'occuper des questions de législation nationale au lieu de se confiner aux législations d'Etat.

Au cours de l'an dernier, rapporte le comité, il y eut peu de législation dans les Etats en particulier sur des matières commerciales et dans le domaine national, la Ligue n'a pas grand fait sentir sa présence dans les grands problèmes nationaux. Notre force numérique est suffisante pour être un facteur important dans toutes les questions de législation commerciale et nous devons étudier des moyens d'action pour agir efficacement auprès des législatures qu'elles soient, dans toute question qui peut affecter le commerce.

Le comité d'éducation a fait rapport qu'au cours de l'année de nombreuses conférences avaient été données dans toutes les facultés de droit des Etats-Unis et que la Ligue avait fait une forte propagande sur le droit commercial.

Le comité d'information fait rapport qu'il ne serait pas pratique d'établir une seule liste de crédit à cause de la diversité des commerces, des occupations, des professions, etc.

Le comité des honoraires a suggéré que l'on ne change pas le tarif d'honoraires pour la perception. Le comité avait étudié un projet soumis par le président Ritter pour augmenter les honoraires sur les montants de plus de \$1,000, mais le comité n'a pas cru sage de demander cette augmentation maintenant.

Dans la soirée, a eu lieu la mise en nomination des officiers de la Ligue; la votation doit avoir lieu ce matin de 9 heures à 11 heures et le résultat en sera connu à la séance de l'après-midi.

## L'INSPECTION DES BATISSES EN AUTOS

Dans le but d'activer l'inspection des bâtisses faites dans la cité, les six inspecteurs municipaux chargés de ce travail auront chacun une automobile pour faire l'inspection. Cela a été annoncé hier par M. H. A. Terreault, directeur des travaux publics.

Jusqu'à présent les fonctionnaires avaient dû visiter les chantiers de construction et de réparations et inspecter tous les édifices, manufactures, bureaux, etc., soit à pied, soit en tramways. Une automobile avait été mise à la disposition du département mais il fallait un chauffeur et ce n'était pas toujours possible d'avoir l'automobile.

La cité achètera trois automobiles pour le présent et les trois autres plus tard. Chaque inspecteur conduira son automobile et pourra, à-t-on déclaré, couvrir son district en beaucoup moins de temps tout en faisant beaucoup plus de visites que précédemment.

Cette amélioration se fera sentir surtout dans les cas de plainte, car dans ces cas, les inspecteurs pourront se rendre aussitôt sur les lieux et faire un rapport immédiatement sur la situation.

## LA FRANCE REPUBLICAINE

Le président et le Conseil d'administration de la France Républicaine informent leurs amis que le banquet qui a eu lieu le 14 juillet à l'hôtel de France n'a jamais été organisé par cette société. La France Républicaine comme par le passé a au contraire tenu à collaborer avec les autres sociétés françaises de Montréal, et à contribuer ainsi au succès des fêtes données par l'Union Nationale Française à Ahuntsic. Le produit de ces fêtes devant alimenter la caisse du bureau de Bienfaisance de l'Union Nationale Française, il est déploré de faire une fête indépendante de celles, officielles d'Ahuntsic, ce qui aurait pu ainsi causer un préjudice important à l'œuvre de secours de l'Union Nationale Française.

L'Hôtel de France ne doit pas non plus être mis en cause au sujet de ce "banquet" pour lequel les mots "réunions d'amis" auraient été plus appropriés, car l'Hôtel de France n'avait pas organisé de banquet lundi soir.

## LE NOUVEAU PONT ET LE TOURISME

Parlant du pont projeté de la rive sud, M. Walter B. Ramsay, président du comité du pont de Montréal, a déclaré :

"Le projet, proposé par la Commission du Port, a été décidé après avoir été mûri par les ingénieurs et considéré comme le plus réalisable, en autant qu'il n'obstruait pas le trafic du port qui est de la plus grande importance. Situé au centre de la rive de l'île il amènera le développement complet de l'île Ste-Hélène où l'on pourra ouvrir des terrains de jeux et arranger une plage excellente."

"Le nouveau pont encouragera, en outre les touristes à visiter la province et Montréal. Ce sera une entrée triomphale et splendide pour la métropole du pays avec un pont qui aboutira à l'avenue de Lorimer."

M. Ramsay appuie surtout sur la question de tourisme. Avec le nouveau pont, il croit que le tourisme augmentera d'une façon importante.

"Un autre fait dont il faut tenir compte, c'est que la construction du pont donnera de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers canadiens pendant deux ans et deux ou trois ans peut-être sans compter que tous les matériaux seront sans doute fabriqués au pays. M. Ramsay prévoit aussi, avec la construction du pont, une construction résidentielle considérable sur la rive sud."

Le Dr McDougald, de la Commission du Port, a déclaré de son côté qu'il ne pouvait commentes le projet avant que le plan le favorisait, et qu'il ne répondait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

# LA TAXE SPECIALE RAPPORTERA \$1,500,000 D'ICI A JANVIER

### Plus d'un million et demi de dollars seront perçus en taxes spéciales par la Cité d'ici à la fin de l'année. — Cent mille comptes seront envoyés avant octobre aux propriétaires. — \$347,334 ont été perçus depuis six mois.

Le montant perçu depuis le premier janvier dernier jusqu'au 1er juillet, sur les sommes dues par les propriétaires, en taxes spéciales pour la construction des égouts, pavages, trottoirs et autres améliorations imposables aux propriétaires et payables par versements, a été de \$347,334. C'est un peu plus que pour la même période de l'an dernier, alors que le montant perçu s'était élevé à \$318,241.

Cette première perception est cependant bien faible, si on la compare aux chiffres prévus pour les derniers six mois de cette année. On estime, en effet, que la cité percevra d'ici à la fin de l'année, plus d'un million et demi de dollars en taxes spéciales.

Présentement, l'administration municipale fait préparer les comptes de taxes spéciales pour cette année, qui seront envoyés aux propriétaires. La cité délivrera en tout plus de cent mille comptes, et la distribution en sera commencée dès la semaine prochaine. Tout ce travail devra être terminé pour le premier octobre prochain, date à laquelle les comptes de l'année courante deviendront dus.

La différence considérable que l'on constate entre les montants perçus pendant les six premiers et les six derniers mois de l'année, est due au fait que les taxes spéciales sont dues le premier octobre. Alors, le grand nombre des propriétaires s'empresse d'effectuer leurs paiements aussitôt que possible après le premier octobre, ce qui fait que les mois qui suivent apportent toujours des paiements considérables. Il n'en est pas de même pendant les six premiers mois de l'année suivante, alors que les paiements effectués viennent des retardataires qui ont décliné jusque-là d'acquiescer à leurs dus.

Les taxes spéciales proviennent des travaux permanents exécutés par la cité à la demande des propriétaires. Il y a ainsi les travaux d'égouts, de pavages et de trottoirs qui sont les principaux. Mais il y a aussi d'autres améliorations, et il y a en tout douze taxes spéciales. Il va sans dire que ces taxes ne tombent pas toutes sur tous les propriétaires. C'est ainsi que dans les rues où il n'y a pas de pavage, par exemple, les propriétaires riverains de ces rues ne sont pas soumis à la taxe des pavages. C'est la même chose pour les autres taxes spéciales.

Chaque année, un compte est envoyé à tous les propriétaires sujets à la taxe spéciale. Sur ce compte est indiqué le montant du versement qu'il doit effectuer pour l'année, y compris le montant de l'intérêt. Si d'autres améliorations ont été faites depuis les premiers paiements et qu'il y ait une nouvelle taxe spéciale, ceci est inclus avec le premier compte.

Le taux de la taxe reste le même que celui de l'an passé, mais le montant perçu sera plus élevé parce que le nombre des propriétaires qui ont déjà bénéficié de travaux est plus considérable.

# LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES METALLURGISTES SONT BONNES

### C'est ce que déclare le secrétaire-général de l'All. Intern. des Ouvriers en Métallurgie, M. Sullivan, dans le rapport qu'il présentera au Congrès, lundi prochain. — Il n'approuve pas la création des banques ouvrières.

Le comité Exécutif de l'Alliance Internationale des ouvriers en Métallurgie a continué, hier, son travail préparatif à la grande convention de cette importante organisation, qui aura lieu à l'hôtel Mont-Royal, la semaine prochaine. On a presque terminé les préparatifs de ce Congrès qui réunira dans la métropole, plus de trois cents délégués, qui viendront de toutes les parties du continent nord-américain.

L'un des travaux les plus importants qui seront soumis au Congrès sera le rapport du secrétaire-général, M. William L. Sullivan, sur les activités de l'Alliance, depuis les trois dernières années, c'est-à-dire depuis le dernier Congrès. Ce rapport est très volumineux et contient une foule de renseignements sur les conditions de l'industrie métallurgique aux Etats-Unis et en Canada. D'importantes statistiques démontrent que les membres de l'Alliance à quelque catégorie de travailleurs qu'ils appartiennent, ne sont que justifiées d'exiger que leurs salaires soient élevés le plus possible, vu que le coût de la vie n'a presque pas baissé depuis la guerre. Des progrès très satisfaisants ont été accomplis sous ce rapport, et le secrétaire-général fait remarquer que si un groupe d'employés de chemins de fer, au nombre d'environ 12,000 ont fait grève, il y a de très bons ceux qui sont responsables de cette grève ne sont pas les employés eux-mêmes, mais le bureau américain d'arbitrage qui ne voulait pas leur rendre justice.

Le secrétaire Sullivan parle ensuite dans son rapport, de l'établissement de la création de banques ouvrières, auxquelles un très grand nombre d'ouvriers ont été priés de souscrire et de contribuer par toutes sortes de moyens. Il déclare que l'Alliance n'est pas très enthousiaste et n'approuve pas entièrement ce genre d'organisations. Il rappelle que les unions ont trop souvent besoin de leurs fonds particuliers, pour les investir dans des entreprises, sans souvent avoir en échange, des garanties suffisantes. Il croit que pour instituer une banque ouvrière, il est important de s'assurer les services d'hommes expérimentés qui pourront prendre toute la responsabilité de leurs actes, et prendre, ce serait désastreux. Les unions doivent, dans ce cas, se munir des garanties et des cautions suffisantes, et à moins que ceci soit fait, l'Alliance ne peut recommander aux Unions qui lui sont affiliées, de s'intéresser à ce genre d'entreprises financières.

Dans son rapport, le secrétaire, au nom de l'Exécutif exprime sa satisfaction au sujet de l'adoption du bill d'Immigration Johnson. Bien que ce bill ne réponde pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

En ce qui concerne les conditions ouvrières et l'organisation syndicale en Canada, M. Sullivan a déclaré qu'il ne pouvait pas encore à toutes les restrictions demandées par les ouvriers, il empêchera certainement la venue en Amérique d'un grand nombre d'immigrants que ni les Etats-Unis ni le Canada ne désirent voir entrer sur leur territoire.

Ces taxes spéciales constituent le versement que le propriétaire doit effectuer chaque année, pour opérer le remboursement des dépenses que la cité a encourues dans les améliorations demandées par les propriétaires. Les dépenses sont réparties proportionnellement entre chaque propriétaire intéressé, dont le compte est payable en un certain nombre de versements. Certains comptes sont payables en dix ans, d'autres en vingt ans, et d'autres encore, en trente ans. La taxe spéciale représente le versement annuel en chacun des cas, avec l'intérêt. Les comptes payables en dix ans sont pour les égouts et les trottoirs; ceux payables en vingt ans sont pour les pavages, et ceux payables en trente ans, pour les égouts et les trottoirs. Il y a aussi depuis quelque temps, des comptes de trottoirs payables en trois ans, mais ils sont le petit nombre. La cité impose une taxe spéciale pour les trottoirs et les égouts depuis plusieurs années, mais la taxe spéciale des pavages n'est imposée que depuis quatre ans.

Au premier janvier dernier, le montant total du rôle complété sur la perception, se répartissait comme suit : pavage des rues, \$3,266,107; trottoirs, \$907,454; élargissement des rues, \$264,831; égouts en général, \$3,200,097; améliorations générales, \$264,831; et les annexions, \$108,020. Par conséquent, à la fin de 1923, le montant dû par les propriétaires était de \$7,206,512.

En outre de ce montant, il y en a un autre qui constituera le rôle de cette année, et qui s'élève aux environs de \$7,122,181. Le tout fait donc un grand total de près de \$15,000,000 qui sera perçu parmi les propriétaires en versements annuels qui dureront pendant dix ans, vingt ans ou trente ans selon le cas.

Chaque année, un compte est envoyé à tous les propriétaires sujets à la taxe spéciale. Sur ce compte est indiqué le montant du versement qu'il doit effectuer pour l'année, y compris le montant de l'intérêt. Si d'autres améliorations ont été faites depuis les premiers paiements et qu'il y ait une nouvelle taxe spéciale, ceci est inclus avec le premier compte.

Le taux de la taxe reste le même que celui de l'an passé, mais le montant perçu sera plus élevé parce que le nombre des propriétaires qui ont déjà bénéficié de travaux est plus considérable.

Le district Est de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal tenait hier après-midi une assemblée régulière. On y remarquait le nouveau président, M. l'abbé Charles Lamarche, le nouveau commissaire, l'abbé Zénon Alary, et MM. Sénécal, Dr McLaughlin, M. Richard, Dr Bonnier, et le directeur-secrétaire, M. J. M. Manning.

Comme le terme 1923-24 pour l'année scolaire vient de se terminer, il est de coutume dans la commission scolaire que chaque commission de district élise un nouveau président et forme les comités. Ceci a été fait par les districts Centre, Nord et Ouest; la même tâche incombait au district Est. Alors, hier après-midi, M. le commissaire McLaughlin proposa que M. l'abbé Charles Lamarche, curé de St-Stanislas, au service de la commission depuis deux ans, soit nommé président pour le nouveau terme, soit l'année 1924-25. Ceci fut adopté à l'unanimité. Il proposa aussi la formation d'un comité de comités qui fut parément adoptée à l'unanimité; comité des écoles, M. O. Sénécal, président, et MM. l'abbé Alary et le docteur Bonnier; comité des finances, M. J. McLaughlin, président (ceci fut proposé par M. Sénécal) et MM. Sénécal et Richard; comité des travaux, M. E. Richard, président, et MM. l'abbé Alary et le docteur Bonnier. Le président, M. l'abbé Lamarche, est membre ex-officio de tous ces comités.

Les soumissions pour une addition à l'école St-Aloysius ont été ouvertes. Il faut considérer que dans ces soumissions le prix total comprend une clôture de fer et excludait le système de chauffage et le réservoir. Une somme approximative était enlevée si la commission jugeait qu'il ne pas poser cette clôture de fer. Voici la liste des soumissionnaires: Archambault - Leclair Limitée; prix total \$91,000 — \$13,050 sont enlevés si la commission ne désire pas la clôture cube; \$15; \$30; et \$12.50.

Girard et Chauvin; prix total, \$89,950, \$13,000 sont enlevés si la commission ne désire pas la clôture. Dépenses additionnelles, \$15.50; \$2.30 la verge cube.

Alfred Filion et Frères; prix total, \$91,000; \$15,000 sont enlevés si la commission ne désire pas la clôture. Dépenses additionnelles à la verge cube: \$15; \$34; \$2.00.

Après étude complète de ces trois soumissions, il fut proposé par M. Bonnier, M.D., et adopté qu'une résolution soit envoyée au Bureau Central déclarant que la Commission du district octroie le contrat de l'école St-Aloysius à MM. Chauvin et Girard, au montant exact de \$76,980, le district Est remettant à plus tard la considération d'une clôture de fer et aussi, à condition que les dits entrepreneurs changent le prix de leurs dépenses additionnelles de \$15.50 à \$15 et de \$32 à \$30, prix ordinaires. Les entrepreneurs ayant acquiescé, la commission leur octroie le contrat en qualité de plus bas soumissionnaires.

Il fut résolu à l'unanimité que la nouvelle école St-Bernard serait à l'avenir nommée l'école LeCaron en souvenir et mémoire de M. P. LeCaron. Ceci fut adopté alors que l'on était à étudier les quelques modifications à faire dans les plans et devis de cette nouvelle école dont les soumissions s'ouvriront probablement le 25 juillet prochain.

Les soumissions pour un escalier de sauvetage à l'école de filles de Notre-Dame-des-Victoires et une autre pour l'école des garçons du même endroit furent ouvertes. Voici la liste de ces soumissions: A. Faustin Limitée, filles, \$386; garçons, \$348. Un montant de \$45 respectivement sera enlevé sur les deux montants si la commission décide de ne pas poser de contrepois au dernier escalier.

Gravel, Drouin, Limitée, filles, \$834; garçons, \$834. Un montant de \$50 respectivement sera enlevé sur les deux montants si la commission décide de ne pas poser de contrepois au dernier escalier.

Maher, Iron and Wire Works Co., \$1,098 pour filles; \$1,74 pour garçons. Un montant respectif de \$50 sera enlevé sur les deux montants si la commission décide de ne pas poser de contrepois au dernier escalier.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de MM. Gravel-Drouin Limitée, au montant exact de \$1,608, la commission décidant de ne pas mettre de contrepois, et d'envoyer une résolution au Bureau Central demandant un crédit supplémentaire aux \$1,500 déjà accordés.

Deux résolutions de condoléances furent unanimentement adoptées. L'une sera envoyée à M. l'abbé Contant, ancien président de la commission, pour la mort de son oncle, l'abbé Chaput. L'autre sera envoyée à la famille Calahan, pour la mort de M. l'abbé Emmett Calahan, curé de St-Dominique.

M. Viau, de Viau et Venne, architectes, soumet les nouvelles modifications aux plans et devis de la nouvelle école Ste-Philomène. Après étude, il fut résolu de référer le tout au comité des travaux avec pouvoir d'agir.

## CONCERT CHEZ LES MARINS CATHOLIQUES

Le concert hebdomadaire pour les marins du port aura lieu ce soir sous les auspices du club des Marins catholiques à la salle du Montreal Sailors Institute.

Le programme sera exécuté par un groupe de personnes de la rive sud sous la direction de M. Lionel V. Cecne et de Mlle F. Dalby, de Saint-Lambert. Tous les marins du port sont invités à ce concert.

## ARRÊTES POUR VOL

Les détectives Blais et Tremblay ont arrêté, hier soir, vers six heures, deux individus du nom de Gauthier et Durocher, sous l'accusation d'avoir volé avec effraction dans un magasin de la rue Notre-Dame, dans la nuit de vendredi à samedi, des robes de soie et autres objets.

## La garantie des dépôts

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 15 — La Chambre des Communes a adopté ce matin le rapport du comité des banques suggérant que le gouvernement étudie le projet d'établir dans les banques à charte une catégorie de dépôts qui seraient assurés jusqu'à \$3,000.

# CONSTRUCTIONS POUR PRES D'UN MILLIONS DE DOLLARS POUR HIER

### Des permis de bâtir ont été accordés pour la construction d'un aréna, d'une église et d'une manufacture. — L'Aréna, qui sera érigé rue Ste-Catherine-ouest, aura trois étages, coûtera \$600,000. L'église coûtera \$135,000.

Tous les records pour la construction, cette année, viennent d'être dépassés amplement par les derniers chiffres enregistrés au département municipal des permis. Les dernières constructions permises représentent une valeur de près d'un million de dollars, ou plus précisément \$990,000. C'est plus qu'il n'a jamais été enregistré en même temps depuis le commencement de l'année.

Trois permis importants, entre autres, ont été accordés. L'un a été accordé à la Canadian Arena Company pour la construction d'un patinoire sur la rue Ste-Catherine-ouest, au coût de \$600,000. L'édifice aura trois étages et ses dimensions seront de 295 par 259 pieds. En même temps la fabrique St-Claire a obtenu de la construction d'une église, rue Langemark, au coût de \$135,000. Les dimensions de l'église, qui aura deux étages, seront de 161 par 111 pieds. En même temps la fabrique fait construire un presbytère au coût de \$27,000. Cette construction aura 42 par 64 pieds et deux étages. Ces deux constructions sont les suites du grand développement de l'industrie de la construction des dernières années, développement qui a nécessité la division de cet endroit en deux paroisses, dont la deuxième a été inaugurée récemment. De fait, actuellement encore la construction est active dans ce district et la population augmente rapidement. Toute la partie au sud de la voie des tramways, qui renferme peu de maisons, il y a que quelques années, en est maintenant remplie et possède des rues excellentes.

La troisième construction importante qu'on remarque dans la liste des permis est celle d'une manufacture à six étages sur la rue Fullum, au coût de \$105,000. Les dimensions de la bâtisse seront de 246 par 81. La manufacture sera construite par la Dominion Oilcloth Company. Enfin, on peut signaler encore la construction d'un magasin au coût de \$60,000, sur l'avenue du Parc, par M. G. Martel, de 733 Durocher. Les autres constructions sont pour des habitations.

La valeur des modifications représentées par ces permis est de \$1,540,000. Voici la liste des principaux permis accordés :

Boulevard Rosemont, quartier Rosemont, une maison formant un logement, 26 à 39, à 2 étages; coût, \$5,000. Propriétaire, H. J. Battle, 2731 Boulevard Rosemont.

Rue Langemark, quartier Mercier, une église, 84 x 161, à 2 étages; coût, \$135,000; un presbytère, 42 x 64, à 2 étages; coût, \$27,000. Propriétaire, Fabrique Ste-Claire.

Rue Christophe-Colomb, quartier St-Etienne, une maison formant 3 logements, 25 x 66, à 3 étages; coût, \$10,000. Propriétaire, F. Hodgson, 2886 Christophe-Colomb.

Rue Ste-Catherine-ouest, quartier St-André, une patinoire aménagements, etc., 295 x 259, à 3 étages; coût, \$600,000. Propriétaire, Canadian Arena Company, 1107 Ste-Catherine-ouest.

Rue Fullum, quartier Ste-Marie, une manufacture, 246 x 81, à 6 étages; coût, \$105,000. Propriétaire, Dominion Oilcloth Company, 1192 Ste-Catherine-est.

Rue St-André, quartier Villery, une maison formant 2 logements, 22 x 37, à 2 étages; coût, \$3,000. Propriétaire, F. Falardeau, 214 Champ-de-Mars.

Rue Mansfield, quartier St-Georges, un entrepôt, 22 x 28, à 4 étages; coût, \$11,500. Propriétaire, Stanford Limited, rue Mansfield.

Boulevard Monk, quartier St-Paul, une maison formant un logement, 25 x 40, à un étage; coût, \$2,000. Propriétaire, A. Synett, 2790 Ste-Catherine, ouest.

Avenue Henri-Julien, quartier Villery, 2 maisons formant 4 logements, 20 x 43, à 2 étages; coût, \$7,000. Propriétaire, G. N. Lachance, 3462 Ste-Denis.

Rue Bénézi, quartier Villery, une maison formant un logement, 25 x 25, à un étage; coût, \$1,500. Propriétaire, H. Mongeau, 638A Casgrain.

Avenue du Parc, quartier St-Michel, une maison formant un magasin, 50 x 100, à 4 étages; coût, \$50,000. Propriétaire, G. Martel, 736 Durocher.

Rue Ranger, quartier Ahuntsic, une maison formant 2 logements, 26 x 26, à 2 étages; coût, \$1,540. Propriétaire, E. Crevier, 87 Montée St-Lauré.

## M. L'ABBE CHS LAMARCHE ELU PRESIDENT DU DISTRICT EST

### M. le curé Charles Lamarche, de St-Stanislas, est élu pour le terme 1924-25 président de la Commission Scolaire du district Est. Un nouveau commissaire, M. l'abbé Zénon Alary. — Les entrepreneurs Chauvin et Girard obtiennent le contrat.

Le district Est de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal tenait hier après-midi une assemblée régulière. On y remarquait le nouveau président, M. l'abbé Charles Lamarche, le nouveau commissaire, l'abbé Zénon Alary, et MM. Sénécal, Dr McLaughlin, M. Richard, Dr Bonnier, et le directeur-secrétaire, M. J. M. Manning.

Comme le terme 1923-24 pour l'année scolaire vient de se terminer, il est de coutume dans la commission scolaire que chaque commission de district élise un nouveau président et forme les comités. Ceci a été fait par les districts Centre, Nord et Ouest; la même tâche incombait au district Est. Alors, hier après-midi, M. le commissaire McLaughlin proposa que M. l'abbé Charles Lamarche, curé de St-Stanislas, au service de la commission depuis deux ans, soit nommé président pour le nouveau terme, soit l'année 1924-25. Ceci fut adopté à l'unanimité. Il proposa aussi la formation d'un comité de comités qui fut parément adoptée à l'unanimité; comité des écoles, M. O. Sénécal, président, et MM. l'abbé Alary et le docteur Bonnier; comité des finances, M. J. McLaughlin, président (ceci fut proposé par M. Sénécal) et MM. Sénécal et Richard; comité des travaux, M. E. Richard, président, et MM. l'abbé Alary et le docteur Bonnier. Le président, M. l'abbé Lamarche, est membre ex-officio de tous ces comités.

Les soumissions pour une addition à l'école St-Aloysius ont été ouvertes. Il faut considérer que dans ces soumissions le prix total comprend une clôture de fer et excludait le système de chauffage et le réservoir. Une somme approximative était enlevée si la commission jugeait qu'il ne pas poser cette clôture de fer. Voici la liste des soumissionnaires: Archambault - Leclair Limitée; prix total \$91,000 — \$13,050 sont enlevés si la commission ne désire pas la clôture cube; \$15; \$30; et \$12.50.

Girard et Chauvin; prix total, \$89,950, \$13,000 sont enlevés si la commission ne désire pas la clôture. Dépenses additionnelles, \$15.50; \$2.30 la verge cube.

Alfred Filion et Frères; prix total, \$91,000; \$15,000 sont enlevés si la commission ne désire pas la clôture. Dépenses additionnelles à la verge cube: \$15; \$34; \$2.00.

Après étude complète de ces trois soumissions, il fut proposé par M. Bonnier, M.D., et adopté qu'une résolution soit envoyée au Bureau Central déclarant que la Commission du district octroie le contrat de l'école St-Aloysius à MM. Chauvin et Girard, au montant exact de \$76,980, le district Est remettant à plus tard la considération d'une clôture de fer et aussi, à condition que les dits entrepreneurs changent le prix de leurs dépenses additionnelles de \$15.50 à \$15 et de \$32 à \$30, prix ordinaires. Les entrepreneurs ayant acquiescé, la commission leur octroie le contrat en qualité de plus bas soumissionnaires.

Il fut résolu à l'unanimité que la nouvelle école St-Bernard serait à l'avenir nommée l'école LeCaron en souvenir et mémoire de M. P. LeCaron. Ceci fut adopté alors que l'on était à étudier les quelques modifications à faire dans les plans et devis de cette nouvelle école dont les soumissions s'ouvriront probablement le 25 juillet prochain.

# IL FAUDRAIT CHANGER QUARANTE-HUIT LOIS AUX ETATS-UNIS

### Afin de rendre possible le bureau central d'identification des criminels tel que la loi existe déjà en Canada.